



HAL
open science

La question de la réconciliation des évolutions organisationnelles et systémiques de la sécurité sociale avec les exigences sociétales : une équation impossible ?

Arthur An-Di Lin

► To cite this version:

Arthur An-Di Lin. La question de la réconciliation des évolutions organisationnelles et systémiques de la sécurité sociale avec les exigences sociétales : une équation impossible?. *Gestion et management*. 2022. dumas-04164991

HAL Id: dumas-04164991

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04164991>

Submitted on 15 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL
INSTITUT FRANCIEN D'INGENIERIE DES SERVICES
Master 2 Economie Sociale et Solidaire
Parcours Ingénierie de la Protection Sociale et Mutuelles
Institut Francilien d'Ingénierie des Services

6-8, Cours du Danube

77700 SERRIS

Année Universitaire : 2021 – 2022

MEMOIRE

LA QUESTION DE LA RECONCILIATION DES EVOLUTIONS
ORGANISATIONNELLES ET SYSTEMIQUES DE LA SECURITE SOCIALE AVEC
LES EXIGENCES SOCIETALES : UNE EQUATION IMPOSSIBLE ?

Présenté par : **Arthur An-Di LIN**

Sous la Direction de : **Helen MICHEAUX**, Maitre de Conférences

MAI 2022

« Les opinions exprimées dans ce Mémoire sont propres à leur auteur et n'engagent pas l'Université Gustave Eiffel et l'Institut Francilien d'Ingénierie des Services ».



UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL

INSTITUT FRANCILIEN D'INGENIERIE DES SERVICES

Master 2 Economie Sociale et Solidaire

Parcours Ingénierie de la Protection Sociale et Mutuelles

Institut Francilien d'Ingénierie des Services

Année Universitaire : 2021 – 2022

MEMOIRE

LA QUESTION DE LA RECONCILIATION DES EVOLUTIONS
ORGANISATIONNELLES ET SYSTEMIQUES DE LA SECURITE SOCIALE AVEC
LES EXIGENCES SOCIETALES : UNE EQUATION IMPOSSIBLE ?

Présenté par : **Arthur An-Di LIN**

Sous la Direction de : **Helen MICHEAUX**, Maitre de Conférences

MAI 2022

A mes proches,

Pour L.S

« Si nous suivons le progrès de l'inégalité dans ces différentes révolutions, nous trouverons que l'établissement de la Loi et du Droit de propriété fut son premier terme ; l'institution de la Magistrature le second ; que le troisième et dernier fut le changement du pouvoir législatif en pouvoir arbitraire ; en sorte que l'état de riche et de pauvre fut autorisé par la première Epoque, celui de puissant et de foible par la seconde, et par la troisième celui de Maître et d'Esclave, qui est le dernier degré de l'inégalité, et le terme auquel aboutissent enfin tous les autres, jusqu'à ce que de nouvelles révolutions dissolvent tout à fait le Gouvernement, ou le rapprochent de l'institution légitime ».

Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755).

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné Monsieur Arthur LIN, inscrit à l'Institut Francilien d'Ingénierie des Services de l'Université Gustave Eiffel pour l'année universitaire 2021-2022 au sein du Master 2 Economie Sociale et Solidaire parcours : Ingénierie de la Protection Sociale et des Mutuelles, certifie sur l'honneur que les travaux soumis en mon nom dans ce mémoire, sont le fruit de mes propres efforts et réflexions personnels et que toute idée ou tout document utilisé pour étayer ce travail et ne constituant pas une réflexion personnelle, est en conséquence, cité en référence.

Le 27 avril 2022

Arthur LIN

Confidentialité

Les annexes au présent mémoire ont été expurgées afin de respecter la confidentialité des échanges avec les différents acteurs concernés, tel que vu avec chacun d'entre eux lors de la passation des entretiens. Cependant, les *verbatim anonymisés* cités au présent travail, dans le corps du texte ou en note de bas de page rentrent dans le cadre de la citation dans l'exercice d'un travail de recherche et ne contreviennent pas au principe de confidentialité des échanges convenu avec les acteurs interrogés.

Sommaire

Résumé.....	9
Abstract	11
Glossaire des abréviations utilisées.....	13
Introduction	16
I : Historique de l'évolution organisationnelle à la Sécurité sociale un miroir de l'évolution organisationnelle sociétale entre espoirs et illusions : du taylorisme à la « démocratie de la technique »	19
A. La société et la bureaucratie, quand l'organisation sociale influence l'organisation du travail et vice-versa : entre respect du fait social et construction d'un imaginaire de l'aliénation.....	19
1. Du Taylorisme à la bureaucratie moderne : les modes d'organisations, le groupe et le fait social : de l'union à la dissociation, de la « transition » à la « modernité »	19
2. Un nouveau paradigme : le travailleur au service de l'organisation, l'individu « culturel », la construction d'une aliénation par le sens : l'imaginaire du management de « l'émancipation »..	22
B. La Sécurité sociale et le fait bureaucratique : de la démocratie sociale à la démocratie de la technique	25
1. L'évolution organisationnelle de la Sécurité sociale symptôme d'une mutation de l'intérêt général : de la démocratie sociale à la gouvernance.....	25
2. La bureaucratie à son paroxysme : la technique comme rationalisation de l'humain	30
II : La Sécurité sociale, le défi d'un modèle pérenne : les orientations de la Sécurité sociale sont-elles conciliables avec les aspirations sociétales ?.....	34
A. La Sécurité sociale face à une crise systémique et contextuelle de son modèle entre individualisation et mutation de la solidarité.....	34
1. La Sécurité sociale fait face à une situation économique dégradée conjoncturelle et systémique.....	34
2. La Sécurité sociale et l'individu : une mutation du soutien social à l'Institution ou un recul de la solidarité ?	38
B. La Sécurité sociale mise au défi : jeunesse et personnes âgées, des revendications aux deux extrêmes générationnels qui remettent en cause le pacte de solidarité sociale principe fondateur du système	42
1. La jeunesse : les « présents-absents » de la Sécurité sociale.....	42
2. Les personnes âgées et la réforme des retraites : entre revendications et crise de confiance dans le modèle social français	47
III : Pour la construction d'un nouveau pacte social : réconcilier les évolutions de la Sécurité sociale et les demandes sociétales : investissement social et proaction de l'Institution, vers une nouvelle citoyenneté sociale	51
A. Un nouveau pacte social : la Sécurité sociale à la croisée des chemins	51
1. La Sécurité sociale face aux enjeux d'avenir doit sortir d'un schéma de soutenabilité économique	51
2. Pour une soutenabilité sociale et une solidarité de la confiance.....	54

B. Vers la Sécurité sociale de la proaction et de la pédagogie : la construction d'une nouvelle citoyenneté sociale	57
1. Une Sécurité sociale de la proaction : du passage du versement de prestations à la construction d'une institution de prestations de services, en passant par le développement de la nécessaire communication de ce qu'est la Sécurité sociale pour le citoyen.....	57
2. Une nouvelle citoyenneté sociale : la fin du citoyen passif au service du renforcement de l'acceptabilité du système.....	60
Conclusion.....	65
Bibliographie.....	67

Résumé

La question des évolutions systémiques de la Sécurité Sociale est une question centrale et fait partie intégrante des enjeux contemporains au sein de la société française. En effet, ce travail rappelle que, tout en s'inscrivant historiquement dans les évolutions organisationnelles de la société, la Sécurité sociale est aujourd'hui confrontée à des défis importants : faire face à des nécessités de réformes au sein de ses Branches ne répondant pas forcément aux exigences sociales et sociétales du moment, et pérenniser le modèle de solidarité français en le préparant aux enjeux systémiques de protection sociale de demain. Ce travail revient tout d'abord sur les évolutions en miroir de l'organisation bureaucratique sociétale avec celle de la Sécurité sociale.

La première partie sera l'occasion d'interroger et de donner à voir la rupture paradigmatique intervenue historiquement et successivement entre la prise en compte du groupe social, et de l'individu, comme étalon central des systèmes d'organisation. Ce mouvement sociétal, qui, au sein de la Sécurité sociale, se manifeste par l'avènement d'une « démocratie de la technique »¹ en lieu et place de la « démocratie sociale » historique, et par l'émergence d'une rationalisation importante des processus de gestion et notamment des ressources humaines au service d'un nouveau mode de fonctionnement des organismes : la gouvernance.

Par la suite, nous rappelons que la Sécurité sociale fait face à une situation économique dégradée et que cela implique un certain nombre de réformes. Nous creuserons cette situation conjoncturelle afin de mettre en avant la survenue d'une problématique centrale : la mutation de la solidarité et l'émergence de nouvelles demandes sociétales. En effet l'Institution fait face à des demandes sociétales nombreuses aux deux extrémités du spectre générationnel : les jeunes demandant que leurs besoins soient pris en compte de manière plus importante par la Sécurité sociale, les personnes âgées étant en opposition en ce qui regarde la question de la réforme des retraites. Le pacte de solidarité intergénérationnel semble ainsi être remis en cause.

Dans un dernier temps, il est mis en avant qu'il est nécessaire d'esquisser pour l'Institution des propositions concrètes lui permettant de répondre aux enjeux de société de demain d'une part, et de répondre au mieux aux demandes sociétales d'aujourd'hui d'autre part. Ces propositions pouvant aller de l'appel à la construction d'un nouveau pacte social centré autour du principe de l' « investissement social » permettant de bâtir une « solidarité de la confiance », à la

¹ RIDEL Chloé, « Pour une démocratie de la technique », Gallimard, *Le Débat* [En ligne], numéro 209, 2020 (2), p.133-142, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2020-2-page-133.htm>.

meilleure communication du rapport coût bénéfice pour les assurés sur leur cycle de vie, en passant par la montée en charge de la prestation de la Sécurité sociale via la prestation de services envers les populations couvertes. Mais parmi ces propositions la plus importante pourrait bien être celle consistant pour l'Institution à modifier son approche de la population par le développement de la « pédagogie de la citoyenneté », en miroir de la réappropriation par le citoyen de sa citoyenneté sociale. Cela, et nous l'étudierons pourrait peut-être bien *in fine* constituer la solution à « l'équation impossible » des aspirations sociétales légitimes de la part des citoyens d'une part avec les nécessaires réformes et évolutions organisationnelles de la Sécurité sociale d'autre part.

Mots clés : Protection Sociale ; Sécurité Sociale ; Organisations ; Citoyenneté Sociale

Abstract

The systemic evolutions of “The Social Security” is a central question and is an integral part of contemporary issues within the French society. Indeed, this work recalls that, while being historically a part of the organizational changes of society, “the Social Security” is today confronted to significant challenges: facing up necessary reforms within its Branches that do not comply with the social and societal demands of the moment, and to perpetuate the French model of solidarity by preparing it for the systemic challenges of tomorrow's social protection. First of all, this work highlights the evolutions in mirror of the societal bureaucratic organization with that of “the Social Security”. The first part will be an opportunity to question and show the paradigmatic break that has occurred historically and successively between the consideration of the social group, and the individual, as the central standard of organizational systems. This societal movement within “the Social Security”, occurs with the appearance of a "democracy of technology" instead of the historical "social democracy". It is then followed by the emergence of a significant rationalization management processes and in particular human resources at the service of a new mode of operation for organizations: governance. Subsequently, we remind that “the Social Security” is facing a degraded economic situation and that this implies a certain number of reforms. We will dig deeper into this economic situation in order to highlight the occurrence of a central problem: the transformation of solidarity and the emergence of new societal demands. Indeed, the Institution faces many societal demands at both ends of the generational spectrum. On one side young people are asking that their needs be taken into account more significantly by “the Social Security” while the elderly are on the other side in opposition to the pension reform issue. Thus, the intergenerational solidarity pact seems to be questioned.

Finally, it is highlighted that it is necessary to outline concrete proposals for the Institution allowing it to both respond to the challenges of tomorrow's society and to societal demands for today as well. These proposals can range from the call for the construction of a new social pact centered on the principle of "social investment" to the making of a "solidarity of trust", for better communicate on the cost-benefit ratio for the insured on their life cycle, through the ramping up of “the Social Security” pro-action through the provision of services to the populations covered. However, the most important among these proposals could well be the one consisting for the Institution in modifying its approach to the population by developing the “pedagogy of citizenship”, mirroring the reappropriation by the citizen of his social citizenship. As we will study later, it could perhaps on the one hand in fine constitute the solution to the

"impossible equation" of legitimate societal aspirations from citizens and on the other hand with the necessary reforms and organizational changes from "the Social Security".

Keywords: Social Protection; Social Security; Organizations; Social Citizenship

Glossaire des abréviations utilisées

AGIRC : Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres

ALD : Affection de Longue Durée

APL : Allocations Personnalisées au Logement

ARRCO : Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

ARS : Agence Régionale de Santé

CADES : Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEA : Chèque Emploi Associatif

CESU : Chèque Emploi Service Universel

CFDT : Confédération Fédérale du Travail

CFTC : Confédération Fédérale des Travailleurs Chrétiens

CGT : Confédération Générale du travail

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNESS : Centre National d'Etude de la Sécurité sociale

CNLE : Comité National de Lutte contre l'Exclusion

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

COG : Convention d'Objectifs et de Gestion

COR : Conseil d'Orientation des Retraites

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPOG : Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Gestion

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie

CSG : Contribution Sociale Généralisée

DSS : Direction de la Sécurité sociale

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante

ESSOC : (Loi) Etat au Service d'une Société de Confiance

FO : Force Ouvrière

FSV : Fonds de Solidarité Vieillesse

HCAAM Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie

HCFIPS : Haut Conseil de Financement de la Protection Sociale

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

LFSS : Loi de Financement de la Sécurité Sociale

LOLFSS : Loi Organique des Lois de Financement de la Sécurité Sociale

MAP : Modernisation de l'Action Publique

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OCIRP : Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie

PAERPA : Personnes âgées en risque de perte d'autonomie

PIB : Produit Intérieur Brut

PLFSS : Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

REPSS : Rapport de Politique de Sécurité sociale

RESUPS : Rencontres de l'Enseignement Supérieur et de la Protection Sociale

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

RSA : Revenu de Solidarité Active

SES : Sciences Economiques et Sociales

SMIC : Salaire Minimum de Croissance

SNU : Service National Universel

T2A : Tarification à l'Activité

TESE : Titre Emploi Service Entreprise

UNEDIC : Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce

URSSAF : Union de Recouvrement de cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Introduction

Comprendre la manière dont le monde avance et évolue, c'est avoir la possibilité d'agir sur lui, d'être pleinement citoyen et *in fine* de faire société ensemble. C'est ce principe que je m'applique à faire vivre cette année à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris en tant qu'Apprenti Expert Thématique en Action Sociale à la Politique de l'Autonomie des Jeunes. Le centre de gestion de la Caf² dans lequel j'occupe est situé dans le 15^e arrondissement de Paris et constitue le siège de la Caf de Paris. Fort de plusieurs centaines de milliers d'allocataires, la Caf de Paris agit au quotidien au service des familles parisiennes par des actions de versements de prestations ou d'appui aux partenaires répondant aux objectifs des politiques familiales³.

Travailler à la Caf de Paris m'a permis de comprendre l'« arrière-boutique » du fonctionnement de la Branche Famille⁴ de la Sécurité sociale et la manière dont cette dernière applique au quotidien les missions de service public qui lui sont dévolues⁵. De l'organisation interne de cette administration et de la manière dont les décisions et orientations des politiques familiales sont prises, aux effets opérationnels desdites décisions pour les allocataires et publics de la Caf, cette expérience a mis en exergue la richesse de l'action menée au quotidien par les agents de la Caf afin de répondre aux besoins des populations.

L'observation de mon terrain d'apprentissage et la prise en compte de l'importance des politiques de protection sociale des organismes de Sécurité sociale m'a amené à interroger l'adéquation ou non des politiques prônées par la Sécurité sociale avec les aspirations de la société française en matière de protection sociale. En effet, les enjeux auxquels sont confrontés aujourd'hui la Sécurité sociale amènent à construire une réflexion démocratique et citoyenne sur la manière dont la collectivité souhaite penser et faire perdurer le système existant. C'est ainsi que j'ai souhaité interroger la possibilité de mettre en adéquation les nécessités de réforme du système de Sécurité sociale pour faire face aux enjeux de demain, avec les demandes sociétales en matière de protection et de couverture sociale.

J'ai alors pu me demander si les évolutions systémiques de la Sécurité sociale, tout en s'inscrivant historiquement dans les évolutions organisationnelles de la société, ne

² Voir Glossaire.

³ Ces politiques sont les suivantes : Petite Enfance-Enfance ; Insertion, Vacances, Accès aux droits ; Parentalité ; Animation de la Vie Sociale et Autonomie des Jeunes.

⁴ Sur les Branches et l'organisation *stricto sensu* du système, j'y reviendrai notamment au cours du Grand I.

⁵ Contrairement à une idée répandue, les agents de la Caf et des Branches de la Sécurité sociale ne sont pas des fonctionnaires mais des agents de droit privé ayant une délégation de service public.

confrontaient-elles pas paradoxalement l'Institution à des défis importants : faire face à des nécessités de réformes au sein de ses Branches ne répondant pas forcément aux exigences sociétales⁶ du moment, mais bien plus à l'impératif de pérennité du modèle de solidarité français et aux enjeux systémiques de protection sociale de demain.

Pour répondre à cette interrogation, j'ai construit mon raisonnement en trois temps. Il s'agira tout d'abord de rappeler les évolutions en miroir de l'organisation bureaucratique sociétale avec celle de la Sécurité sociale. Cette partie sera l'occasion d'interroger et de donner à voir la rupture paradigmatique intervenue historiquement et successivement entre la prise en compte du groupe social, et de l'individu, comme étalon central des systèmes d'organisation. Ce mouvement sociétal, qui, au sein de la Sécurité sociale, se manifeste par l'avènement d'une « démocratie de la technique »⁷ en lieu et place de la « démocratie sociale » historique, et par l'émergence d'une rationalisation importante des processus de gestion et notamment des ressources humaines au service d'un nouveau mode de fonctionnement des organismes : la gouvernance.

Par la suite, nous rappellerons que la Sécurité sociale fait face à une situation économique dégradée et que cela implique un certain nombre de réformes. Nous creuserons cette situation conjoncturelle afin de mettre en avant la survenue d'une problématique centrale : la mutation de la solidarité et l'émergence de nouvelles demandes sociétales. En effet l'Institution fait face à des demandes sociétales nombreuses aux deux extrémités du spectre générationnel : les jeunes demandant que leurs besoins soient pris en compte de manière plus importante par la Sécurité sociale, les personnes âgées étant en opposition en ce qui regarde la question de la réforme des retraites. Le pacte de solidarité intergénérationnel semble ainsi être remis en cause.

Dans un dernier temps, il sera ainsi nécessaire d'esquisser pour l'Institution des propositions concrètes lui permettant de répondre aux enjeux de société de demain d'une part, et de répondre au mieux aux demandes sociétales d'aujourd'hui d'autre part. Ces propositions pouvant aller de l'appel à la construction d'un nouveau pacte social centré autour du principe d'« investissement social » permettant de bâtir une « solidarité de la confiance », à la meilleure

⁶ On entendra dans le présent travail le terme sociétal comme équivalent, substitut sémantique au terme social comme défendu par le CNRTL comme suit pour le terme social : « [Corresp. à société I]

1. Relatif à la vie des hommes en société. Comportement, contrat, devoir, esprit, état, instinct social ; vertu sociale; acquis social », sur <https://www.cnrtl.fr/definition/social>.

⁷ RIDEL Chloé, « Pour une démocratie de la technique », Gallimard, *Le Débat* [En ligne], numéro 209, 2020 (2), p.133-142, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2020-2-page-133.htm>.

communication du rapport coût bénéfice pour les assurés sur leur cycle de vie, en passant par la montée en charge de la proaction de la Sécurité sociale via la prestation de services envers les populations couvertes. Mais parmi ces propositions la plus importante pourrait bien être celle consistant pour l'Institution à modifier son approche de la population par le développement de la « pédagogie de la citoyenneté », en miroir de la réappropriation par le citoyen de sa citoyenneté sociale. Cela, et nous l'étudierons pourrait peut-être bien *in fine* constituer la solution à « l'équation impossible » des aspirations sociétales légitimes de la part des citoyens d'une part avec les nécessaires réformes et évolutions organisationnelles de la Sécurité sociale d'autre part.

I : Historique de l'évolution organisationnelle à la Sécurité sociale un miroir de l'évolution organisationnelle sociétale entre espoirs et illusions : du taylorisme à la « démocratie de la technique »

L'évolution organisationnelle de la Sécurité sociale ne saurait s'expliquer sans revenir sur l'évolution parallèle, en miroir pourrait-on dire, de l'organisation de la société. Nous aborderons d'abord l'évolution organisationnelle de la société et le rapport de co-influence entre l'organisation sociale et l'organisation du travail. Nous verrons par la suite que la Sécurité sociale se trouve fortement influencée par l'évolution de l'organisation du travail dans la société. En cela, la Sécurité sociale évolue et avec elle, le concept d'intérêt général, passant d'un mode de gestion de la démocratie sociale à la démocratie de la technique.

A. La société et la bureaucratie, quand l'organisation sociale influence l'organisation du travail et vice-versa : entre respect du fait social et construction d'un imaginaire de l'aliénation

1. Du Taylorisme à la bureaucratie moderne : les modes d'organisations, le groupe et le fait social : de l'union à la dissociation, de la « transition » à la « modernité »

Au commencement il n'y avait rien... ou presque. Quand l'on s'intéresse à l'évolution des systèmes organisationnels du travail, il s'avère que l'on peut rapidement faire état d'une chose : le système organisationnel du travail n'a fait que s'adapter au milieu dans lequel il souhaitait s'intégrer. Il est passé d'une période de « transition » à un saut dans la modernité. C'est ainsi que Lusin BAGLA souligne dans *Sociologie des Organisations* que durant la période de transition de la pré modernité : « Le recrutement se faisa[i]t selon des réseaux familiaux et de voisinage l'usine reproduisait les rapports en vigueur dans le village et dans la famille, sans apporter de bouleversements majeurs dans le style de vie des villageois »⁸. Cette période de « transition » correspond à la recherche d'une acceptabilité sociétale des nouveaux modes de production. Ici, l'« usine » en plus d'être vectrice d'emploi, ne vient pas remettre en cause l'organisation traditionnelle de la société dans laquelle elle s'intègre. Lusin BAGLA

⁸ BAGLA Lusin, *Sociologie des organisations*, La Découverte, « Repères », Paris, 2003, p.7.

insiste également en disant que : « Durant les périodes de transition, les structures et rapports anciens sont maintenus tant que le schéma industriel n'est pas consolidé. Ils peuvent être utilisés comme un cadre de référence dont la signification reste la même malgré les changements de forme et de contenu »⁹.

Il souligne enfin eu égard cette période qu'elle s'insère dans un syncrétisme atemporel et en même temps anhistorique entre le fait ancien et le fait nouveau : « Aujourd'hui comme hier pour réduire les tensions dues à l'entrée dans le monde industriel et pour stimuler l'ordre de travail les organisations procèdent à une articulation de l'ancien et du nouveau : elles composent avec les familles, les traditions culturelles et la religion »¹⁰. Cette période de transition « prémoderne » consacre donc l'union entre le monde industriel et des traditions anciennes afin d'entrer peu à peu dans la modernité et dans ses logiques. Il s'agit finalement d'un mécanisme d'acculturation assez classique d'une nouvelle forme organisationnelle souhaitant se faire une place dans une organisation non dépourvue de rapport sociaux, de castes et/ou de hiérarchies. Ce mécanisme n'est pas nouveau et semble avoir été présent de tous temps. C'est ainsi que l'historien Philippe WALTER a par exemple montré qu'au Moyen-Age la mécanique de christianisation ne s'est pas faite sans survivance de rites païens¹¹.

Dans un second temps, après cette période de la « transition » et de l'union du monde industriel avec le groupe social établi afin de faciliter l'acculturation d'un nouveau mode d'organisation – les usines, les manufactures,... – la « chute » dans la modernité s'opère. En effet, selon Lusin BAGLA, « Si les politiques de recrutement, la structuration de la vie communautaire autour de l'usine et le recours aux institutions et à l'autorité traditionnelles ont été des formes de contrôle largement utilisées, c'est l'appropriation du temps et du rythme de travail par l'employeur qui est au cœur de l'organisation moderne »¹². Ainsi le contrôle prémoderne qui se prévalait d'un système de valeurs, de croyances, de hiérarchies sociales établies voit s'y substituer un contrôle par le temps – l'émergence de l'horloge en lieu et place, ou du moins, en complément de la cloche de l'Eglise pour indiquer le temps aux ouvriers - et par la cadence et la division du travail – le taylorisme¹³ comme étalon de contrôle. L'émergence

⁹ BAGLA Lusin, *Sociologie des organisations*, La Découverte, « Repères », Paris, 2003, p.12.

¹⁰ *Idem*, p.13.

¹¹ Je renvoie ici à WALTER Philippe, *Croyances populaires au Moyen-Age*, Editions Gisserot, Paris, 2017, 128.p.

¹² BAGLA Lusin, *Sociologie des organisations*, La Découverte, « Repères », Paris, 2003, p.20.

¹³ D'après le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), il s'agit d'une : « Méthode d'organisation scientifique du travail industriel visant à assurer une augmentation de la productivité fondée sur la maîtrise du processus de production, sur la séparation stricte entre travail manuel et travail intellectuel, sur une parcellisation des tâches et sur une standardisation des outils, des conditions et des méthodes de travail », URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/taylorisme>.

de ces modes de division du travail crée une autorité nouvelle pensée et vécue par les acteurs économiques comme légitime : la bureaucratie.

La bureaucratie consiste en l'élaboration de normes et de critères reconnus comme objectifs permettant l'organisation cadrée des tâches. Selon Lusin BAGLA : « La bureaucratie réduit les relations de travail à des relations entre fonctions plutôt qu'à une personne concrète, l'individu a le sentiment d'obéir au représentant provisoire d'un poste auquel sont attribuées des responsabilités de caractère, les émotions et sentiments ne viennent pas perturber l'activité organisationnelle »¹⁴. Le renversement de paradigme est donc complet. D'une pré-modernité où l'individu -pris dans un groupe social et dans une condition préétablie- apportait une plus-value au responsable de l'usine¹⁵ permettant la construction d'un compromis social – paternalisme par la politique de logement ouvrier notamment contre force de travail – l'effondrement du système traditionnel basé sur le favoritisme et la subjectivité inhérente à la préférence d'un tel ou d'un tel voit l'avènement d'un système « objectif ». En effet d'après Lusin BAGLA : « Dans l'organisation bureaucratique, pour éviter toute tendance au favoritisme, le recrutement, la répartition des responsabilités et la promotion se font en fonction de critères universels et objectifs : concours, diplômes, titres, ancienneté »¹⁶. C'est là, un changement majeur étant donné que dans l'organisation prémoderne, les usines et leur promesse d'emploi permettaient la justification du maintien des schémas traditionnels notamment religieux, en donnant un but établi aux populations : le travail¹⁷ comme outil, idéal de Salut, car cela répondait aux desseins invisibles divins¹⁸ en s'inscrivant dans la religiosité des sociétés traditionnelles. La modernité elle, en remettant en cause les schémas religieux et de croyances traditionnels, inverse le paradigme.

¹⁴ BAGLA Lusin, *Sociologie des organisations*, La Découverte, « Repères », Paris, 2003, p.30.

¹⁵ « Un patron et une main-d'œuvre locale mutuellement dépendants peuvent tendre au compromis » TOURAINE Alain et MOTTEZ Bernard, « Classe ouvrière et société globale » dans FRIEDMANN Georges , NAVILLE Pierre , *Traité de sociologie du travail*, Armand Colin, Paris, 1964, p.243, dans BAGLA Lusin, *Sociologie des organisations*, La Découverte, « Repères », Paris, 2003, p.15.

¹⁶ *Idem*, p.15.

¹⁷ « Activité humaine exigeant un effort soutenu, qui vise à la modification des éléments naturels, à la création et/ou à la production de nouvelles choses, de nouvelles idées », CNRTL, URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/travail>.

¹⁸ « Il faut rendre à César, ce qui est à César, et à Dieu ce qui est Dieu » *Luc*, 20 :25. Les chrétiens doivent respecter le pouvoir terrestre car il est l'expression de la volonté divine, en revanche les chrétiens n'ont pas à obéir à un culte païen.

Là où la société se Sécularise, le fait social induit par une communauté, un groupe, et par l'holisme¹⁹ s'étiolo. L'humain ne réalise plus un rôle pour lui et son Salut, mais bien plus devient-il aliéné à l'organisation pour laquelle il travaille. L'individu est né et avec cette naissance, l'union entre le groupe social et l'usine n'existe plus. L'individu est le produit de la « dissociation » entre les intérêts de l'usine et ceux du groupe social dans lequel il s'intègre. A l'aliénation traditionnelle s'est substituée une aliénation de la technique et de l'imaginaire, l'individu, enfant de la modernité devient, non plus simple participant, mais serviteur de l'organisation.

2. Un nouveau paradigme : le travailleur au service de l'organisation, l'individu « culturel », la construction d'une aliénation par le sens : l'imaginaire du management de « l'émancipation »

Avec l'avènement de la bureaucratie et de la Modernité rationnelle, l'homme n'est plus dans une dynamique d'holisme où une place lui était attribué dans l'espace comme cela était le cas dans les cités grecques²⁰. La Modernité condamne à la recherche du sens, là où la pré-modernité révélait le sens au travers de la transcendance divine. Pour ce faire, alors que l'émergence de la société industrielle inscrit son empreinte dans la déconstruction des modèles traditionnels, la modernité *construit* du sens, là où celui-ci était *donné* dans les sociétés anciennes. Lusin BAGLA souligne bien ce renversement : « : « Dans le passé l'homme venait en tête. A l'avenir c'est le système qui viendra en tête » [Kanigel, 1997, p.19 et 217] »²¹. Et pour légitimer cette prise d'ascendant, le « système » va créer artificiellement du sens, et ce, par le biais du mécanisme de la « culture d'entreprise ». L'individu va devenir ainsi un individu « culturel ». Mais la naissance de cet individu « culturel » se fait à un prix élevé : un don de soi entier à l'entreprise, au sein d'une organisation devenue toute puissante. En effet, comme le souligne Lusin BAGLA en citant Erving GOFFMAN : « [Il critiquait une culture forte ce qu'il voyait comme une] « institution totale ». [Il] entendait par là une institution ayant un contrôle total sur la vie de ses membres. Un même lieu [qui] regroupe ou représente toutes les

¹⁹ Pour un rappel de la notion de « holisme » je renvoie aux travaux de Dumont notamment : DUMONT Louis, « LA GENÈSE CHRÉTIENNE DE L'INDIVIDUALISME MODERNE Une vue modifiée de nos origines », *Le Débat*, [En ligne], numéro 15 (8), 1981, p. 124-146, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-1981-8-page-124.htm>.

²⁰ Voir notamment VERNANT Jean PIERRE, *Les origines de la pensée grecque*, Presses Universitaires de France, « Quadriges », Paris, 1962, 145. p.

²¹ BAGLA Lusin, *Sociologie des organisations*, La Découverte, « Repères », Paris, 2003, p.28.

dimensions de la vie et les activités quotidiennes n'ont de sens que ramenées à un plan global ordonné et programmé par une autorité centrale »²².

La culture d'entreprise et l'individu « culturel » qu'elle engendre renverse ainsi le rapport au spirituel traditionnel pour le transmuier en spirituel utilitaire au service d'une entreprise. L'individu n'est alors plus un homme doué d'esprit critique, il est un outil utilitaire où en tant que : « salarié [il] n'en est pas moins appelé à « appartenir » à l'organisation. [Cette appartenance] qui conduirait à [l] 'abandon de l'identité individuelle, par exemple, évoquerait un autre concept de Goffman, « la mort à soi-même » (ou mortification). Avec l'affaiblissement des autres espaces de socialisation et de construction de l'identité, l'organisation (ou l'entreprise) serait devenue [sic] le lieu où l'individu construit un sens à son action [Bowles, 1990] »²³. Cette « mort à soi-même » pour reprendre le concept de Goffman serait d'autant plus problématique qu'elle ne permettrait *in fine* aucune survenance de sens.

En effet, si l'individu « culturel » est construit et pétri de concepts avalisés par l'entreprise, comprise comme entité démiurgique et créatrice, alors cet individu, enfant de la modernité ne s'émancipe guère plus que par le passé. L'entreprise étant devenue une sorte d'autel laïc où se déposent les croyances traditionnelles déçues. Celles-ci étant transmues alors en outil désincarné permettant l'atteinte d'un « pour soi » utilitaire selon l'expression d'Heidegger²⁴, plus que d'un « en soi » profond et réellement porteur de sens, de signifiante et d'émancipation. De là, la culture d'entreprise ne serait qu'un artefact supplémentaire d'un imaginaire amenant les salariés à servir de manière volontaire un système de contrôle de l'esprit critique.

Que valent dès lors les concepts de management appelant à une meilleure participation à une meilleure intelligence collective, et même à une meilleure résilience après la période du covid-19 ? Si en l'état les réflexions des managers ne sont pas dénuées d'intérêt, lesdites réflexions ne semblent la plupart du temps que relever de vœux organisationnels²⁵ qui pourraient apparaître de « bon sens ». Ainsi, dans « Repenser la culture d'entreprise après la crise covid-19 », le magazine *Questions de Management* donne la parole à de très nombreux professionnels. Si des propositions sont intéressantes dans ce qu'elles entrent parfois en rupture

²² BAGLA Lusin, *Sociologie des organisations*, La Découverte, « Repères », Paris, 2003, p.94.

²³ *Idem*, p.94.

²⁴ HEIDEGGER Martin, *Être et Temps*, NRF Gallimard, « Bibliothèque de la Philosophie », Paris, 1992, 587 p.

²⁵ Voir en cela : FRIMOUSSE Soufyane, PERETTI Jean-Marie, « Repenser la culture d'entreprise après la crise covid-19 », EMS Editions, *Questions de management* [En ligne], numéro 31, 2021 (1), p.151-206, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2021-1-page-151.htm>.

avec le modèle de management traditionnel²⁶, d'autres tendent à faire réfléchir le lecteur attentif : c'est ainsi que nous est rappelé : « que la solidarité n'est pas une « charge » pour nos entreprises mais une valeur ajoutée »²⁷. Comment se fait-il qu'il soit si nécessaire de rappeler l'évidence de l'importance de la solidarité alors même que les entreprises sont les premières à en avoir bénéficié à plein et notamment via le chômage partiel durant la crise covid ?

Toujours est-il que les évolutions organisationnelles et sociétales ne semblent apparaître que comme transmuant le système d'affirmation de hiérarchies pensé en « groupe social » des sociétés anciennes, en un autre système d'affirmation, celui de la culture d'entreprise, nouvelle construction dans une modernité Sécularisée. L'individu, répondant à l'intérêt de son groupe - dans une visée religieuse et salutaire dans une construction sociétale holiste- a disparu au profit d'une aliénation ou au mieux d'un contrôle présentés comme des émancipateurs de la Modernité : l'aliénation du sens critique d'un individu n'étant plus pensé ou construit que comme purement utilitaire. Ces réflexions, sur l'évolution de la place de l'Homme et plus largement de l'acception faite au terme d'individu en tant que sujet aliéné ou agissant, sont fondamentales. En effet, elles permettent de comprendre la logique qui a guidé la Sécurité sociale à épouser le fait bureaucratique et à accompagner la transformation de l'intérêt général des débuts du système en un intérêt général transformé par les experts. Plus encore, ces réflexions apportent un éclairage sur l'évolution de la gestion de la Sécurité sociale qui s'est modifiée historiquement : à l'origine une gestion par la « démocratie sociale », aujourd'hui une gestion par la « démocratie de la technique ».

²⁶ VERRIER Gilles, certaines valeurs devront impérativement être présentes au sein de l'entreprise dans la prochaine période : le respect, la considération et la bienveillance. (P.205).

²⁷ Camille RICAUD rappelle que la solidarité n'est pas une « charge » pour nos entreprises mais une valeur ajoutée (P.200).

B. La Sécurité sociale et le fait bureaucratique : de la démocratie sociale à la démocratie de la technique

1. L'évolution organisationnelle de la Sécurité sociale symptôme d'une mutation de l'intérêt général : de la démocratie sociale à la gouvernance

Les évolutions de la Sécurité sociale en plus d'être consubstantielles des évolutions organisationnelles de la société²⁸, sont également intimement liées à une mutation de l'intérêt général qui a conduit à la transmutation de la Sécurité sociale d'un système de démocratie sociale à un système de gouvernance. Gilles NEZOSI indique que : « [A]u-delà de la complexité de son mode de gouvernement [celui de la Sécurité sociale], ses évolutions sont révélatrices des modifications de notre système de protection sociale, de la place de ses acteurs et, finalement, du sens et des orientations qu'on souhaite lui donner »²⁹. Ainsi, l'évolution du « mode de gouvernement » de la Sécurité sociale est révélatrice du contexte social, de la mission et des objectifs dévolus au système.

On peut globalement séparer l'Histoire du gouvernement de la Sécurité sociale en trois temps : la démocratie sociale, le paritarisme, et la gouvernance. Chacune de ses périodes s'inscrit dans un contexte précis et il convient d'y revenir pour comprendre les mutations du système et les impacts concrets de ces mutations sur la vie citoyenne. Il ne faudrait cependant pas surestimer le « moment 1945 » comme moment créateur, mais le voir bien plus comme un moment de syncrétisme des mouvements de construction de ce qui devait devenir à partir de 1945 la Sécurité sociale moderne³⁰.

Le sortir de la seconde Guerre Mondiale voit être fait le choix d'un système Bismarckien³¹ de logique assurantielle dans lequel les salariés entrent dans la gouvernance de la Sécurité sociale. Gilles NEZOSI souligne en cela que : « L'assise salariale du système rend la classe ouvrière – les « intéressés » – membre de droit de la communauté politique en lui conférant un rôle de gestionnaire et donc de responsable de fait de la Sécurité sociale. On parle d'ailleurs

²⁸ Voir *Supra*.

²⁹ NEZOSI Gilles, « Quelle gouvernance au sein de la Sécurité sociale », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.39, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-37.htm>.

³⁰ DAMON Julien, FERRAS Benjamin, *La Sécurité sociale, Que sais-je ?*, 2e éd., Paris, 2021.

³¹ Cotisations assises sur les revenus du travail pour financer le système de Sécurité sociale.

pour qualifier cette période pionnière de « démocratie sociale »³². Il poursuit en mettant en avant le fait que : « Par le biais de cette « œuvre collective » qu'il finance par ses cotisations, le monde ouvrier se trouve pour la première fois réellement intégré à un régime politique qui n'est pas fondamentalement modifié, mais qui reconnaît, dans la Constitution de 1946, le droit à la Sécurité sociale. Il devient ainsi comptable (via son financement et sa responsabilité politique) d'un pan particulièrement important de la société : la protection sociale »³³. La classe ouvrière est pleinement responsable au sein d'un modèle de société renouvelé³⁴. La représentation de la classe ouvrière au sein des organes de gouvernance de la Sécurité sociale naissante : « signe la normalisation de la classe ouvrière et, par voie de conséquence, la reconnaissance officielle des syndicats comme des partenaires incontournables dans le champ social »³⁵. La charge symbolique de la gestion de la Sécurité sociale est donc forte, alors même que Gilles NEZOSI rappelle que durant cette période c'est bien l'Etat qui reste le chef de file de la gestion des caisses et notamment qu' : « une part non négligeable des modalités de fonctionnement du nouveau système reste de sa compétence réglementaire et législative »³⁶. Il n'en demeure pas moins que les syndicats sont alors dépositaires d'une assise de pouvoir attribuée qui les met au centre des enjeux de la société d'après-Guerre.

La deuxième période de l'Histoire du gouvernement de la Sécurité sociale voit succéder à la « démocratie sociale », ce que l'on a appelé le « paritarisme ». Dans les années 1960, alors que le système de Sécurité sociale a atteint un certain essor, « les militants syndicaux, laissent place à des « administrateurs » qui vont s'éloigner de la direction quotidienne des caisses pour jouer un rôle plus politique et institutionnel. Le travail des partenaires sociaux s'éloigne peu à peu de la conduite des affaires courantes des caisses de Sécurité sociale. Il s'organise alors en commissions (finance, action sociale, etc.) et les administrateurs se voient confier, par leur statut politique, un rôle important de représentation et de défense des intérêts des caisses dans les nombreuses instances où elles doivent siéger (par exemple, les commissions diverses d'action sociale ou de développement social local pour les caisses d'Allocations familiales, les

³² NEZOSI Gilles, « Quelle gouvernance au sein de la Sécurité sociale ?, EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.40, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-37.htm>.

³³ NEZOSI Gilles, « Quelle gouvernance au sein de la Sécurité sociale ?, EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.40, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-37.htm>.

³⁴ LAROQUE Pierre, « Le plan français de Sécurité sociale », *Revue française du travail*, n° 1, Paris, 1946, p. 13 : « le plan de Sécurité sociale ne tend pas uniquement à l'amélioration de la situation matérielle des travailleurs, mais surtout à la création d'un ordre social nouveau dans lequel les travailleurs aient leurs pleines responsabilités ».

³⁵ NEZOSI Gilles, « Quelle gouvernance au sein de la Sécurité sociale ?, EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.41, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-37.htm>.

³⁶ *Idem*, p.41.

commissions de recours amiables dans les Caisses Primaires d'Assurance maladie) »³⁷. S'amorce alors un tournant, les syndicats investis d'un rôle de « représentation institutionnelle » pesant dans diverses commissions, voient leur échapper la gestion effective des caisses³⁸ au profit de « techniciens » qui selon l'expression de Gilles NEZOSI constituent une « véritable élite du *welfare* »³⁹.

Ce retournement s'accroît par la création par les ordonnances de Jean-Marcel Jeanneney⁴⁰, ministre des Affaires sociales, de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Cette évolution acte *de facto* la séparation des différents risques sociaux. Ces ordonnances permettent également la mise en place d'un système paritaire dit du « paritarisme ». Plus spécifiquement ce système dit aussi de « gestion paritaire » donne à égalité le pouvoir décisionnel à des représentants des salariés et à des représentants des

³⁷ NEZOSI Gilles, « Quelle gouvernance au sein de la Sécurité sociale ?, EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.41, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-37.htm>.

³⁸ A nuancer cependant, voir l'entretien avec un cadre de la protection sociale qui rappelle le rôle central des corps intermédiaires et notamment des syndicats pour être au contact du législateur et des populations : « Je rappelais ici simplement l'évolution générale de la Sécu en France. A mon sens cette évolution est très liée à l'universalité de la Sécu et son implication croissante avec les autres politiques publiques : l'Etat est décideur pour une partie des sujets en dernier recours. Quand on a mis en œuvre cette évolution de la gouvernance avec l'universalité du système, on a essayé de préserver les corps intermédiaires. Ma conviction c'est que ce n'est pas sain de laisser un « tête à tête » entre le citoyen et l'Etat, il est nécessaire de laisser un rôle aux corps intermédiaires. Au sein du système il y a trois éléments pour les syndicats : Dans le régime général les syndicats ont un rôle dans les conseils pour superviser les directions locales ou nationales, dans les commissions de recours amiable, les commissions d'Action Sociale dans les CAF. En amont des processus décisionnels, il y a des processus « à froid » : les processus décisionnels via les hauts conseils. Dans cette phase les partenaires sociaux sont présents, ils sont aussi consultés à travers les LFSS. Ils sont aussi présents dans l'ensemble des sujets de protection sociale via l'UNEDIC [Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce] et l'AGIRC-ARRCO [Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés]. C'est un territoire où les syndicats sont directement en responsabilité des orientations financières.

Arthur LIN : Vous avez utilisé une expression très intéressante. Vous dites que « ce n'est pas sain de laisser un « tête à tête » entre le citoyen et l'Etat, il est nécessaire de laisser un rôle aux corps intermédiaires », pourquoi dites-vous que cela n'est pas « sain », que voulez-vous dire ?

Enquêté : C'est surtout à mon sens parce que, le sujet de la protection sociale est complexe et par ailleurs nécessite des évolutions qui ont besoin de beaucoup de pédagogie, de co-construction pour être partagé. Il n'y aurait pas la même co-construction et la même capacité à la pédagogie si on laissait un face à face entre le citoyen et l'Etat. Dans d'autres domaines on peut voir une méfiance croissante entre le citoyen et l'Etat. Laisser se faire ce face à face ce serait risquer la conflictualité ou favoriser un rapport de consommateur du citoyen vis-à-vis du système. Vous avez l'exemple de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il y a dans les MSA une forte implication des élus même agriculteurs dans le système et qui aident à faire remonter les demandes des exploitations, mais aussi à s'approprier le système, un système de solidarité collective, des actions auxquelles les travailleurs indépendants sont assez rétifs. C'est important pour l'appropriation, la perception, qu'un système ne soit pas totalement bureaucratique et qu'il soit incarné par des personnes, un système auquel on peut participer ».

³⁹ *Idem*, p.41.

⁴⁰ Ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 RELATIVE A L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA SECURITE SOCIALE.

employeurs. Selon Gilles NEZOSI, le paritarisme correspond à « une période de transition entre la période pionnière de construction du système et la période actuelle qui met en avant une nouvelle notion, celle de gouvernance, plus difficile à définir car en constante évolution »⁴¹.

En effet, la notion de gouvernance est bien difficile à définir. Dominique LIBAULT en donne la définition suivante : « La gouvernance s'entend par l'ensemble des processus allant de la réflexion stratégique sur les domaines de protection sociale à la mise en œuvre concrète des actions avec, comme enjeu fondamental, d'assurer la cohérence à court et long terme »⁴². Concrètement selon cette définition, la gouvernance doit permettre la pérennité du système sur le temps long. La gouvernance comme nouvelle manière de gérer la Sécurité sociale apparaît à une période de crise. En effet selon Gilles NEZOSI : « Non seulement la hausse importante du chômage à partir de la fin des années soixante-dix prive la Sécurité sociale d'une partie conséquente de ses ressources de fonctionnement mais elle l'oblige à jouer à plein son rôle redistributif. Les déficits se creusent et surtout s'accumulent, obligeant la Sécurité sociale à se réformer »⁴³. Et de poursuivre : « Le système et principalement sa branche Maladie connaissent, en moyenne, une réforme tous les 18 mois à partir de 1975. Or, les partenaires sociaux n'en sont jamais à l'origine alors même que la réforme de 1967 les rend garants de l'équilibre financier des différentes branches »⁴⁴. Et Gilles NEZOSI de terminer en soulignant qu'« [e]n fait, l'État échafaude des réformes que les directions de caisses mettent en œuvre. Les syndicats pourtant gestionnaires semblent court-circuités ou, en tout cas, n'assument pas leur rôle de garants puisqu'ils ne sont jamais à l'origine des mesures correctrices »⁴⁵.

L'Etat n'aurait donc jamais réellement « laissé » pleinement le pouvoir aux représentations syndicales et ce malgré les ordonnances de 1967 car selon Jean-François CHADELAT : « [Lors des crises répétées dans lesquelles est en proie la Sécurité sociale] les partenaires sociaux ont préféré que ce soit l'Etat qui assume les mesures « désagréables » à prendre. [...] [et que par ailleurs] dans un domaine aussi important - tant politiquement que financièrement - que celui de la Sécurité sociale, l'Etat de toute façon ne peut que garder la main. Dès lors, les partenaires

⁴¹ NEZOSI Gilles, « Quelle gouvernance au sein de la Sécurité sociale ?, EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.42, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-37.htm>.

⁴² LIBAULT Dominique, « Une gouvernance adaptée aux nouveaux enjeux ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.78, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-77.htm>.

⁴³ NEZOSI Gilles, « Quelle gouvernance au sein de la Sécurité sociale ?, EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.43, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-37.htm>

⁴⁴ *Idem*, p.43

⁴⁵ *Op.cit*, p.43.

sociaux ne peuvent qu'être réduits à un rôle de quasi-spectateur »⁴⁶. On pourrait penser dès lors que le virage de la gouvernance ne s'est fait que par dépit, par absence d'alternatives. Mais à y regarder de plus près, on peut penser que le contexte de crise n'a servi que de paravent à une mutation plus profonde, celle de l'intérêt général. En effet, la Sécurité sociale devenant *de facto* le plus grand pourvoyeur de fonds dans un secteur aussi central pour les français que la protection sociale, l'intérêt général n'était plus seulement l'émanation de forces syndicales représentatives de la société, mais bien plus celle de forces techniques garanties par leur expertise de la pérennité institutionnelle.

Par ailleurs, l'intérêt général n'étant plus représenté -ni représentatif- par des syndicats, étant donné la crise concomitante de l'économie et des organismes corporatistes dont les organisations syndicales font partie⁴⁷, l'expression de l'intérêt général ne peut plus se faire par l'élection -élections de représentants syndicaux. Cet intérêt général ne peut alors plus qu'être décrété à défaut d'être incarné et choisi. Entre l'Etat et la population, et *a fortiori* ici entre la Sécurité sociale et les populations il y a alors selon l'expression de Giles NEZOSI : « Une sorte de « vide politique » [qui] s'installe ainsi jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix contribuant à l'absence de lisibilité du mode de gouvernement de la Sécurité sociale »⁴⁸.

L'intérêt général enfin, n'est plus un idéal régulateur pensé par Pierre LAROQUE et les syndicats dans le « moment 1945 ». Cet intérêt général est bien plus ancré dans la réalité politique du moment, et en cela s'incarne au-delà de l'horizon des imaginaires syndicaux et des luttes sociales. L'intérêt général est plus « donné » dorénavant qu'il n'était « construit » auparavant. Le système de valeurs n'est plus le même au moment du passage à la gouvernance que lors du sortir de la Guerre. Le solidarisme a fait son temps tandis que le libéralisme semble avoir fait son lit en changeant la portée symbolique de l'intérêt général. Celui-ci n'est plus synonyme d'un système de valeurs partagés, au sens grec et holistique du terme, mais bien plus l'apanage d'experts. L'augmentation du nombre d'experts va de pair avec un système

⁴⁶ CHADELAT Jean-François, « Les ordonnances Jeanneney », INA, *Les Fresques Interactives* [En ligne], URL : <https://fresques.ina.fr/securite-sociale/fiche-media/Secuso00009/les-ordonnances-jeanneney.html>, à partir de l'entretien de Jean-Marcel Jeanneney à l'ORTF lors du journal télévisé de 20h du 01 août 1967.

⁴⁷ Préface de DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, 2e éd, Paris, 2013, P.XXXIII : « Une nation ne peut se maintenir que si, entre l'Etat et les particuliers s'intercale toute une série de groupe secondaires qui soient assez proches des individus pour les attirer fortement dans leur sphère d'action et les entraîner ainsi dans le torrent général de la vie sociale ». La chute des corporatismes, voit s'éteindre l'expression traditionnelle de l'intérêt général.

⁴⁸ NEZOSI Gilles, « Quelle gouvernance au sein de la Sécurité sociale ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.44, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-37.htm>.

bureaucratique poussé de manière très importante dans lequel la technique s'impose comme système de rationalisation de la gestion et notamment de la gestion des ressources humaines.

2. La bureaucratie à son paroxysme : la technique comme rationalisation de l'humain

David GRAEBER énonce que : « [L]'ascension de la bureaucratie [est] l'ultime illustration du proverbe : « L'enfer est pavé de bonnes intentions ». La formulation la plus efficace de ce point de vue est probablement la phrase de Ronald Reagan : « Les neuf mots les plus terrifiants de la langue anglaise sont : « *I'm from the government and I'm here to help* » [Je suis un agent de l'État et je suis là pour vous aider] »⁴⁹. A en croire Pierre BIRNBAUM, cité par Jacques CHEVALIER, en France pourtant, « Tout se passe comme si la société française demeurait « arc-boutée sur son État »⁵⁰ : quelles que soient les transformations qui l'affectent, l'État reste conçu en France comme un dispositif essentiel d'intégration sociale et comme le lieu privilégié de construction de l'identité collective »⁵¹. A bien y regarder le « comme si » de Jacques CHEVALIER signifie bien que l'État semble avoir perdu de sa puissance légitime à construire du sens et particulièrement à construire le sens de l'intérêt général pour l'ensemble de la nation.

L'État et ses transformations préfigurent en quelque sorte les transformations qui allaient ensuite se dérouler au sein de la Sécurité sociale. En effet d'après Jacques CHEVALIER : « [L]'État n'est plus considéré comme disposant d'un monopole sur la définition de l'intérêt général : celui-ci ne saurait résulter seulement de processus internes à la sphère publique ; les acteurs sociaux [comprenez les intérêts privés] sont désormais invités à prendre part, eux aussi, à l'élaboration des choix et à contribuer à la gestion des services publics »⁵². David GRAEBER ne dit pas autre chose lorsqu'il soutient que : « Bref, nous assistons à la fusion progressive de la puissance publique et privée en une entité unique, saturée de règles et de règlements dont l'objectif ultime est d'extraire de la richesse sous forme de capital »⁵³. La définition d'un « dessein commun » ne serait donc plus l'apanage de la puissance publique mais bien plus l'émanation de la réflexion commune du secteur public avec le secteur privé.

⁴⁹ GRAEBER David, *Bureaucratie*, Livres de poche, « Babel », Paris, 2017, p.15.

⁵⁰ BIRNBAUM Pierre, *Où va l'État?*, Éditions du Seuil, Paris, 2018, p. 119.

⁵¹ CHEVALIER Jacques, « Devenir de l'État : vers la fin de l'exceptionnalité française ? », Gallimard, *Le Débat* [En ligne], numéro 206, 2019 (4), p.128, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2019-4-page-115.htm>.

⁵² *Idem*, p.120.

⁵³ GRAEBER David, *Bureaucratie*, Livres de poche, « Babel », Paris, 2017, p.25.

Le fait que progressivement et *de facto* le secteur privé ait droit de cité sur la définition d'un intérêt général, par essence public, bien-commun de tous, transforme l'intérêt général public en intérêt « para-privé ». Jacques CHEVALIER évoque cela en ces termes : « Le périmètre des services publics est [...] devenu plus flou : dans tous les secteurs, un partage des rôles tend à s'effectuer avec l'initiative privée. La redéfinition de ce périmètre a été au cœur des derniers programmes de réforme de l'État : la « révision générale des politiques publiques » (RGPP) s'est assignée pour ambition la production d'un « État allégé », les administrations étant « recentrées sur le cœur de leurs missions » ; mais cette ambition, qui figure aussi dans la politique de « modernisation de l'action publique » (MAP), est restée, dans une large mesure, lettre morte. Une évolution plus radicale tend cependant à se dessiner : le développement des plateformes numériques, mettant directement en contact fournisseurs et clients de biens ou services, permet d'offrir de nouveaux services et pousse à la redéfinition de la ligne de partage entre public et privé »⁵⁴.

Alors que les lignes semblent donc être promises à être redéfinies entre public et privé, et cela semble être une victoire très importante de la bureaucratie, des codes du privé passent peu à peu dans le secteur public et dans l'ensemble de la vie sociale de manière générale. C'est notamment le cas des règles des objectifs, ou des dispositifs de mesure de la productivité. C'est de ce changement dont traite Chloé RIDEL lorsqu'elle évoque la « démocratie de la technique »⁵⁵. Cette démocratie technicienne, voire cette « société technicienne »⁵⁶ vient parachever dans la vie quotidienne des changements qui couvaient dans le secteur privé. Ainsi Chloé RIDEL énonce que : « La technique, à la façon d'une magie, a acquis un certain pouvoir de fascination mentale qui l'aide à occuper nos horizons politiques »⁵⁷. La technique en vient donc à devenir le seul horizon des hommes, dans ce que Martin Heidegger appelait en 1956 : « l'arrondissement du vivant »⁵⁸. Cet « arrondissement du

⁵⁴ CHEVALIER Jacques, « Devenir de l'Etat : vers la fin de l'exceptionnalité française ? », Gallimard, *Le Débat* [En ligne], numéro 206, 2019 (4), p.118, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2019-4-page-115.htm>.

⁵⁵ RIDEL Chloé, « Pour une démocratie de la technique », Gallimard, *Le Débat* [En ligne], numéro 209, 2020 (2), p.133-142, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2020-2-page-133.htm>.

⁵⁶ Je renvoie pour ce concept de « société technicienne » à ELLUL Jacques, *Le Système technicien*, Cherche-Midi, 3^e éd., Paris, 2012, 344.p.

⁵⁷ RIDEL Chloé, « Pour une démocratie de la technique », Gallimard, *Le Débat* [En ligne], numéro 209, 2020 (2), p.135, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2020-2-page-133.htm>.

⁵⁸ HEIDEGGER Martin, « La question de la technique », *Essais et conférences*, Gallimard, Paris, 1980, 349 p.

vivant », ce danger selon Heidegger, étant rendu possible par la « technique moderne [...] manifestation ultime de la volonté de puissance »⁵⁹.

Cette technique qui en vient à rationaliser le tout venant en vient à rationaliser l'humain, et les relations humaines pour en arriver à l'extrême décrit par Alain SUPIOT de la « gouvernance par les nombres »⁶⁰. En ce sens, la bureaucratie considérée comme organe normatif, arrive à cette gouvernance « par les nombres », quand dans les administrations publiques ainsi que dans les institutions apparentées telles que la Sécurité sociale on en vient à prendre le virage du numérique. C'est ainsi que Jacques CHEVALIER souligne que : « Le passage accéléré des services publics à l'ère numérique laisse entrevoir les linéaments d'un autre modèle d'action publique, reposant sur la collecte massive de données et utilisant les ressources de l'intelligence artificielle, au risque de dépersonnalisation de la relation administrative et d'aggravation des inégalités d'accès en raison de la fracture numérique. La numérisation se présente comme un outil au service d'une rationalité managériale qui connaît de nouveaux prolongements »⁶¹. Cette victoire de la bureaucratie moderne et de son corolaire « l'intelligence cognitive »⁶² semble laisser de côté un pan important de la population et renforce l'individualisation et la rupture du lien social.

Les administrations publiques, et parapubliques dont la Sécurité sociale fait partie, cette bureaucratie civile étatique et paraétatique, semble ainsi paradoxalement participer de la remise en cause du contrat social. Les instances de lien social que ces administrations incarnent sont alors bien malgré elles contraintes à gouverner une somme d'individualités et non plus l'intérêt général au sens strict du terme. La technique semble avoir rationalisé les processus des administrations publiques et parapubliques comme la Sécurité sociale, jusqu'à déteindre et à rationaliser l'humain lui-même via la gestion des ressources humaines, dans ce mouvement d'« arraisonnement » Heideggérien. Pourtant les institutions publiques et privées avec délégation de service public comme la Sécurité sociale semblent centrales pour faire face aux crises, notamment à celle du covid-19⁶³.

⁵⁹ RIDEL Chloé, « Pour une démocratie de la technique », Gallimard, *Le Débat* [En ligne], numéro 209, 2020 (2), p.134, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2020-2-page-133.htm>.

⁶⁰ SUPIOT Alain, *La gouvernance par les nombres*, Fayard, Paris, 2015, 512 p.

⁶¹ CHEVALIER Jacques, « Devenir de l'Etat : vers la fin de l'exceptionnalité française ? », Gallimard, *Le Débat* [En ligne], numéro 206, 2019 (4), p.126, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2019-4-page-115.htm>.

⁶² GOODHART David, *La tête, la main et le cœur, La lutte pour la dignité et le statut social au XXIe siècle*, les Arènes, Paris, septembre 2020, 480.p.

⁶³ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*, Résumé Analytique, Genève, 2021, p.7 : « Il convient [au sortir du covid-19] de ne pas céder à la tentation de revenir à une politique d'assainissement budgétaire dans le but de compenser les dépenses publiques massives rendues

Et en effet, en dehors même de la situation du covid-19 la Sécurité sociale fait face à une situation économique dégradée qui implique en cela un certain nombre de réformes. Cette situation conjoncturelle semble dessiner la survenue d'une problématique centrale : la mutation de la solidarité et l'émergence de nouvelles demandes sociétales. En effet l'Institution fait face à des demandes sociétales nombreuses aux deux extrémités du spectre générationnel : les jeunes demandant que leurs besoins soient pris en compte de manière plus importante par la Sécurité sociale, les personnes âgées étant en opposition en ce qui regarde la question de la réforme des retraites. Le pacte de solidarité intergénérationnel semble ainsi être remis en cause.

nécessaires par le COVID 19. Les crises précédentes ont montré que l'austérité laisse de profondes cicatrices dans la société, et notamment chez les personnes les plus vulnérables ».

II : La Sécurité sociale, le défi d'un modèle pérenne : les orientations de la Sécurité sociale sont-elles conciliables avec les aspirations sociétales ?

La Sécurité sociale fait face à une situation économique dégradée. Cette situation appelle à un certain nombre de réformes. Par ailleurs, il faut ajouter à cette situation conjoncturelle, une question plus profonde encore, notamment celle de la mutation de la solidarité et de nouvelles demandes sociétales. En effet, les demandes sociales sont nombreuses aux deux extrémités du spectre générationnel et semblent en cela remettre en cause le système de solidarité intergénérationnel

A. La Sécurité sociale face à une crise systémique et contextuelle de son modèle entre individualisation et mutation de la solidarité

1. La Sécurité sociale fait face à une situation économique dégradée conjoncturelle et systémique

En France, la crise du covid-19 a mis très fortement à contribution la Sécurité sociale et ses branches dans la prévention des risques sociaux. « La crise de la covid 19 est à l'origine d'une rupture dans la trajectoire financière de la Sécurité sociale » note en ce sens la Cour des comptes dans son rapport d'octobre 2021⁶⁴. Dans ces conditions, et alors qu'un sortir progressif de la crise sanitaire est encore incertain, les comptes sociaux, correspondants d'une part aux comptes des branches du Régime Général de Protection Sociale -Maladie, Famille, Accidents du Travail et Maladie Professionnelle, Vieillesse- et d'autre part au Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV), se trouvent dans un état préoccupant.

En ce sens la Cour des comptes souligne que : « En 2020, le déficit agrégé des régimes obligatoires de base et du FSV a atteint 39,7 Md€, soit 1,7 % du PIB [Produit Intérieur Brut], dont 38,7 Md€ pour le régime général et le FSV. [...] Par rapport à la prévision de la LFSS [Loi de Financement de la Sécurité Sociale] 2020, le déficit du régime général et du FSV s'est trouvé dégradé de 33,2 Md€. »⁶⁵. L'état actuel des comptes sociaux étant d'autant plus prégnant

⁶⁴ COUR DES COMPTES, *Finances et comptes publics LA SECURITE SOCIALE, Rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale, Paris, Octobre 2021, p.40.*

⁶⁵ *Idem, p.40.*

qu'avant la crise de la covid, la CADES (Caisse d'Amortissement de la dette sociale) devait être dissoute à l'horizon 2024 devant l'extinction plausible de la dette sociale énoncée par la Cour des Comptes à plusieurs reprises⁶⁶. Cependant, le transfert prévu par la loi organique et la loi du 7 août 2020 relatives à la dette sociale et à l'autonomie ont ainsi prévu le transfert à la CADES de 136 milliards d'euros de dette sociale d'ici à 2023 repoussant ainsi l'amortissement de cette dette et l'extinction de cette caisse aux alentours de 2033⁶⁷. Au regard de cette situation préoccupante, la Cour des comptes⁶⁸ souhaite : « à partir de 2023, la mise en œuvre de réformes de gouvernance et de méthode des finances publiques, et, sur le fond, concentre l'effort de maîtrise de la dépense quasi exclusivement sur 5 politiques sociales : les retraites, le système de santé, l'indemnisation du chômage et les aides à l'emploi, les minima sociaux et la politique du logement »⁶⁹.

Il faut cependant se garder de tomber dans la caricature en considérant que le paradigme de crise serait indépassable. Ce paradigme de crise traverse la manière de réfléchir le système de Sécurité sociale depuis de très nombreuses années. C'est ainsi que Benjamin FERRAS souligne que : « En France, depuis les années 1980, les débats sur la protection sociale ont trop souvent conduit à considérer que celle-ci est en crise : elle s'éloignerait des idéaux (types ?) initiaux souhaités avant et après 1945 ; le nouveau contexte économique et la mondialisation nécessiteraient de revoir intégralement le modèle de protection sociale et de l'adapter. La crise de la protection sociale se résumerait en une approche simple : elle serait confrontée à une impasse financière ; à l'âge initial de la protection aurait succédé l'ère des déficits constants ; même dévoreuse de prélèvements obligatoires préjudiciables à l'emploi, elle ne serait synonyme que de dette accumulée et les excédents des premiers exercices ne constitueraient qu'un lointain souvenir mythique »⁷⁰. Par ailleurs Benjamin FERRAS évoque à raison que la crise actuelle ne saurait faire oublier les précédentes : « Ainsi, les besoins de financement

⁶⁶ SENAT, Monsieur Christian KLINGER, *AVIS PRÉSENTÉ au nom de la commission des finances (1) sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, adopté par l'Assemblée nationale, pour 2022*, p.41 : « Avant la crise de la Covid-19, la Cour des comptes a jugé à plusieurs reprises plausible l'hypothèse d'une extinction de la dette portée par la Cades en 2024, telle que définie dans la LFSS 2013 ».

⁶⁷ *Idem*, p.9.

⁶⁸ COUR DES COMPTES, *Une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise*, juin 2021.

⁶⁹ BAUDU Aurélien, BIN Fabrice, GAULLIER-CAMUS Florent, HOUSER Mathieu, SINNASSAMY Christophe, TERRASSE Yves, DEGRON LAVOISIER Robin, *Repères sur la gestion et les finances publiques en juin 2021*, Lavoisier, *Gestion et Finances Publiques* [En ligne], numéro 4, 2021 (4), p.149-161, URL : <https://www.cairn.info/revue-gestion-et-finances-publiques-2021-4-page-149.htm>.

⁷⁰ FERRAS Benjamin, « Financement de la protection sociale et confiance : quelles perspectives suites à la crise de la covid-19 ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.97, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-95.htm>.

auxquels sont confrontées les administrations publiques et la violence du retournement économique apparaissent inédits dans l'histoire de la statistique publique. Pour autant, ce caractère inédit doit être également tempéré en ce que des crises passées ont été notablement plus profondes : elles pourraient augurer de crises plus vastes susceptibles d'affecter nos sociétés dans les années et décennies à venir »⁷¹. La crise pose ainsi des questions légitimes de financement, tant la crise du covid a réduit les rentrées de cotisations⁷². La crise conjoncturelle actuelle si elle est ainsi bien réelle, s'inscrit dans un contexte historique plus long, plus systémique.

La crise actuelle n'est finalement que consécutive à une situation dégradée de long-terme du financement du modèle social français⁷³. Cette situation dégradée étant notamment due à la question du chômage et de l'emploi. Comme le souligne Gaby BONNAND : « Le chômage et la lutte contre celui-ci devient [dans les années 1970-1980] la préoccupation majeure des responsables politiques. Les politiques mises en œuvre vont avoir pour objectif à la fois l'assouplissement des règles du marché du travail, la baisse du coût du travail, et l'insertion dans le monde du travail des personnes les moins qualifiées ou en rupture avec l'emploi depuis longtemps. La mise en œuvre de ces politiques, vont avoir pour effet une transformation profonde du salariat. »⁷⁴. En effet chômage et emploi sont liés et les évolutions de l'un impactent les évolutions de l'autre. D'après Gaby BONNAND qui cite Thierry PECH : « Nous sommes entrés dans le monde de la société post salariale : formellement, le salariat y reste largement majoritaire et dominant, mais son modèle historique ne représente plus nécessairement l'horizon directeur des agents économiques ni la condition commune et ordinaire de stabilité sociale des actifs »⁷⁵. Cette « société post-salariale » est à recontextualiser dans la profondeur

⁷¹ FERRAS Benjamin, « Financement de la protection sociale et confiance : quelles perspectives suites à la crise de la covid-19 ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.99, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-95.htm>.

⁷² Le régime de Sécurité sociale étant assis sur les revenus du travail et financé par les cotisations sociales afférentes, l'arrêt de très nombreux secteurs de l'économie durant les différents confinements et surtout en mars 2020 va impacter durablement le financement des prestations sociales en argent ou en nature.

⁷³ Il convient d'ores et déjà de nuancer ce constat comme le souligne Benjamin FERRAS : « Au demeurant, seule la dette sociale présentait, avant la crise de la Covid-19, la perspective d'une résorption totale ». FERRAS Benjamin, « Financement de la protection sociale et confiance : quelles perspectives suites à la crise de la covid-19 ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.99, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-95.htm>.

⁷⁴ BONNAND Gaby, « Les évolutions de l'emploi et leurs conséquences sur la protection sociale », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 55, 2019 (1), p. 77, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2019-1-page-75.htm>.

⁷⁵ BONNAND Gaby, « Les évolutions de l'emploi et leurs conséquences sur la protection sociale », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 55, 2019 (1), p. 80, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2019-1-page-75.htm>. Cité dans : PECH Thierry, *Insoumission- Portrait de la France qui vient*, Seuil, Paris, 2017, p. 28.

historique des évolutions statutaires des formes du salariat : « Le salariat, nous dit Thierry Pech, est ainsi devenu le cœur d'un modèle de société qui associe étroitement activité professionnelle et droits sociaux, et qui fait du travail ainsi formalisé, le facteur principal de socialisation. En échange d'un lien de subordination à l'employeur, cette société salariale donne aux individus des garanties minimales d'indépendance et de stabilité, et leur permet de jouir d'une « propriété sociale » en cas de difficulté. Ce modèle repose ainsi sur une subtile combinaison de soumission hiérarchique, de Sécurité économique et d'autonomie individuelle[...]. Il est en perte de vitesse depuis plus de 20 ans ». Cette érosion de la société salariale, qui ne se manifeste pas par une baisse du salariat mais par une transformation de ce dernier caractérisée par la multiplication de formes d'emplois précaires, impacte fortement notre système de protection sociale qui ne constitue pas seulement un panier de droits, mais « une infrastructure socioculturelle »⁷⁶. *De facto* le développement de la « société post-salariale » a des implications très fortes sur la Sécurité sociale et sur son mode de financement. Benjamin FERRAS rappelle en cela que : « [L]es cotisations sociales représentaient 77 % des ressources sociales en 1959, elles demeurent la principale source de financement en 2015 mais leur poids a nettement diminué (61,1 %) notamment du fait de la montée en puissance des impôts et taxes affectés finançant les régimes de protection sociale (24,6 % des ressources en 2015) »⁷⁷.

La conjoncture et le caractère systémique de chômage ont influencé directement le système de gouvernance de la Sécurité sociale⁷⁸. Cette évolution de gouvernance s'est accompagnée de plusieurs réformes que l'on peut dire « systémiques » tant elles impactent l'organisation globale du système de Sécurité sociale. C'est notamment le cas de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) ou de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM)⁷⁹.

⁷⁶ BONNAND Gaby, « Les évolutions de l'emploi et leurs conséquences sur la protection sociale », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 55, 2019 (1), p. 80, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2019-1-page-75.htm>. Cité dans : PECH Thierry, *Insoumission- Portrait de la France qui vient*, Seuil, Paris, 2017, p. 25.

⁷⁷ FERRAS Benjamin, « Le financement de la Sécurité sociale et de la protection sociale : entre autonomie et indépendance, une gouvernance particulière, des innovations constantes », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.72, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-59.htm>.

⁷⁸ Voir I.B.1 du présent travail.

⁷⁹ La LFSS est introduite le 22 février 1996 par une modification de la Constitution. Réformée par la Loi Organique des Lois de Financement de la Sécurité Sociale (LOLFSS) du 2 août 2005, cette loi dans sa présentation est le pendant du côté de la Sécurité sociale des Lois de Finance. On peut également citer l'exemple de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) créée au 1^{er} février 1991.

Pour en savoir plus, je renvoie à :

DAMON Julien, FERRAS Benjamin, *La Sécurité sociale, Que sais-je ?*, 2e éd., Paris, 2021, 128.p.

BARBIER Jean-Claude, ZEMMOUR Michaël, THERET Bruno, *Le système français de protection sociale*, 3e éd., La Découverte, « Repères », Paris, 2021, 128 p.

Cependant, qu'en est-il des réformes systémiques, du contexte conjoncturel et des évolutions du système de Sécurité sociale si la population et plus largement la société concernée met à mal le caractère solidaire de l'organisation du système, en étant de plus en plus individualisée⁸⁰ ?

2. La Sécurité sociale et l'individu : une mutation du soutien social à l'Institution ou un recul de la solidarité ?

Au-delà des questions que posent la conjoncture covid, la crise systémique du marché du travail ou les mutations des modalités du contrat salarié au système de Sécurité sociale, le soutien et la croyance des populations dans la capacité d'action du système est centrale à sa pérennité. Il ne s'agit pas de dire ici que la population française ne soutient pas le système de Sécurité sociale, cela serait faux. En effet d'après Sandra HOBIAN : « La confiance de la population dans le système de protection sociale reste forte : selon l'enquête Conditions de vie et aspirations du Credoc [Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie]⁸¹ , 72 % des Français déclarent ainsi apporter leur confiance dans les organismes de protection sociale en septembre 2020 »⁸². Cependant il est à noter que l'initiative individuelle est de plus en plus valorisée au sein de la société. Ainsi Sandra HOBIAN précise que : « [...] [E]n parallèle, depuis une décennie que nous suivons ces questions, les actions individuelles sont considérées par le corps social comme la pièce maîtresse de la cohésion sociale, loin devant la protection sociale »⁸³.

Elle poursuit : « Ils [les individus] semblent, à intervalle récurrent, affirmer [que] [...] loin de se montrer désengagés, nos concitoyens se sentent au premier chef responsables et acteurs de la cohésion sociale. La tendance est encore renforcée par la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 qui affecte le pays depuis le début 2020 (+6 pts entre mai et septembre 2020).

⁸⁰ « Individualisée » au sens du phénomène d' « individualisation » décrit et documenté par : BRECHON Pierre, GONTHIER Frédéric, ASTOR Sandrine, (Dir) *La France des valeurs, quarante ans d'évolution*, Presses Universitaires de Grenoble, « Libre cours politique », Grenoble, 2019, 382.p.

⁸¹ D'après la note 1 de HOBIAN Sandra, « L'individu « responsable », un soutien aux politiques sociales qui chancelle », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.21, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-21.htm>. « L'enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC est répétée chaque année depuis 1978.

⁸² HOBIAN Sandra, « L'individu « responsable », un soutien aux politiques sociales qui chancelle », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.21, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-21.htm>.

⁸³ *Idem*, p.22.

[Et par ailleurs] la protection sociale, pourtant massivement sollicitée pour pallier l'arrêt imposé de nombreuses activités dites « non essentielles », n'est pas, plus que par le passé, considérée comme essentielle au vivre-ensemble (stable en 2020). Elle a même perdu du crédit depuis 2011 date de la première mesure (10 %, -7 points entre 2011 et 2020) »⁸⁴. L'affirmation de l'importance de l'individu, de son action et de sa responsabilité est également appelée de ses vœux par le politique : « Cette prégnance de l'acte individuel dans le vivre ensemble est également patente dans la parole publique. [...] L'appel à la responsabilité de chacun a été, à de multiples reprises, présenté comme le parangon de l'attention à autrui, du civisme, de la solidarité. Les adresses aux Français du président de la République Emmanuel Macron en 2020 depuis la survenue de la crise mobilisent très fortement le registre de la cohésion sociale, avec des mots comme « nos » (148 citations), notre (107) nous (104). Lorsqu'on se centre sur les acteurs cités, la référence aux individus arrive en première intention (205 citations avec des mots comme personnes, compatriotes, etc.) devant le registre de la nation (Ensemble, France, Nation, etc. [cité] 179 [fois]) »⁸⁵.

Ce mouvement de « l'individu responsable »⁸⁶ constitue en réalité un mouvement d'individualisation de plus en plus important. C'est ainsi que Sandra HOIBIAN évoque que : « Cette valorisation de l'individu comme pièce maîtresse du vivre ensemble s'inscrit dans un mouvement plus global, dénommé « individualisation » décrit par de nombreux sociologues. Frédéric Gonthier, Pierre Bréchon, Sandrine Astor (2018) montrent ainsi, en s'appuyant sur l'enquête européenne sur les valeurs, à quel point l'individu est de plus en plus considéré comme la valeur centrale des sociétés occidentales. Les auteurs décrivent la transversalité de l'importance pour chacun de « pouvoir faire ses choix » dans des domaines aussi différents que le travail, la famille, la vie privée, la sociabilité, etc. »⁸⁷. De la même manière Sandra HOIBIAN insiste sur le fait que se développe en miroir de ce processus d'individualisation un : « changement de regard de la population sur le modèle de protection sociale français, entamé depuis la crise des subprimes en 2008 »⁸⁸. Ce « changement de regard » s'illustrant

⁸⁴ HOIBIAN Sandra, « L'individu « responsable », un soutien aux politiques sociales qui chancelle », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.22-23, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-21.htm>.

⁸⁵ *Idem*, p.23.

⁸⁶ *Op.cit*, p.23.

⁸⁷ HOIBIAN Sandra, « L'individu « responsable », un soutien aux politiques sociales qui chancelle », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.24, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-21.htm>. La source citée par Sandra HOIBIAN ici est : BRECHON Pierre, GONTHIER Frédéric, ASTOR Sandrine, (Dir) *La France des valeurs, quarante ans d'évolution*, Presses Universitaires de Grenoble, « Libre cours politique », Grenoble, 2019, 382.p.

⁸⁸ *Idem*, p.25.

concrètement par une distanciation des situations de pauvreté de la part des populations : « Contrairement à la crise du début des années 1990, ni la crise des subprimes en 2008, ni le choc économique lié à la pandémie de coronavirus, ne renforcent la compassion à l'égard de la pauvreté »⁸⁹. Et l'auteur de souligner finalement que : « Les catégories les plus fragiles sont enjointes à surmonter elles-mêmes leurs difficultés »⁹⁰.

A cette augmentation de l'individualisation, et à la distanciation vis-à-vis des personnes pauvres, il apparaît également qu'un imaginaire soit bien ancré dans l'opinion française celui de « la représentation dominante de caisses de l'État vides. L'impact négatif de la protection sociale sur l'économie (et probablement l'emploi), est particulièrement souligné dans l'Hexagone. [...] Ces représentations légitiment un mouvement de ciblage des prestations sur les plus fragiles, censées apporter à la fois efficacité, solidarité à ceux qui en ont le plus besoin, et réduction des dépenses. La concentration des aides sur le bas de l'échelle des revenus a, en retour, pour effet un moindre soutien aux politiques sociales »⁹¹. En effet, comme le souligne Mireille ELBAUM : « le ciblage [des aides] n'est pas sans conséquence, les transferts universels réduisent les inégalités de revenus et diminuent le taux de pauvreté alors que les prestations sélectives ciblant les plus démunis ont surtout un impact sur l'intensité de la pauvreté, c'est à dire aident à améliorer les revenus des plus pauvres »⁹². Julien DAMON souligne lui, plusieurs effets indésirables du ciblage des prestations : « l'effet de seuil⁹³, l'effet

⁸⁹ HOIBIAN Sandra, « L'individu « responsable », un soutien aux politiques sociales qui chancelle », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.26, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-21.htm>.

⁹⁰ *Idem*, p .26.

⁹¹ *Op.cit*, p.28.

⁹² HOIBIAN Sandra, « L'individu « responsable », un soutien aux politiques sociales qui chancelle », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.29, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-21.htm>. Cité dans ELBAUM Mireille, « Protection sociale et solidarité en France. Évolutions et questions d'avenir », *Revue de l'OFCE*, 2007/3 (n° 102), p. 559-622, URL : <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2007-3-page-559.htm>.

⁹³ Effet de seuil : Des personnes sont dans une même situation mais ne peuvent pas bénéficier de la même prestation car les ressources qu'elles ont, pour certaines tout juste au-dessus du seuil, pour d'autres tout juste en dessous, les séparent.

de marquage⁹⁴, l'effet de délitement⁹⁵ »⁹⁶. L'individualisation toujours plus grande de la société française et de son imaginaire et le ciblage des aides qui constitue son corollaire représente un danger pour la pérennité sociale du système de Sécurité sociale puisque tout cela participe du délitement généralisé du concept de solidarité nationale⁹⁷.

Par ailleurs, au-delà même de cette situation conjoncturelle il apparaît qu'il semble se dessiner la survenue d'une problématique centrale : la mutation de la solidarité et l'émergence de nouvelles demandes sociétales. En effet l'Institution fait face à des demandes sociétales nombreuses aux deux extrémités du spectre générationnel : les jeunes demandant que leurs besoins soient pris en compte de manière plus importante par la Sécurité sociale, les personnes âgées étant en opposition en ce qui regarde la question de la réforme des retraites. Le pacte de solidarité intergénérationnel semble ainsi être remis en cause.

⁹⁴ Effet de marquage : On peut parler de « stigmatisation ». En effet comme le ciblage désigne précisément des cibles, il les « marque » d'une caractérisation sociale et sociétale négative.

⁹⁵ Effet de délitement : Le ciblage s'il limite l'accès de certaines prestations à des catégories particulières, le ciblage peut mener à une séparation entre les bénéficiaires des prestations et ceux qui les financent. En clair, cet effet consiste à ce qu'il y ait un risque de minimisation de la couverture de la protection sociale à une population restreinte. Financée par tous, tout le monde ne faisant pas partie de la population cible, il peut y avoir un effet de désolidarisation d'un système dont on ne bénéficie plus. C'est pour cela par exemple que les allocations familiales sont accordées jusqu'à un haut niveau de revenus. Cela permet aux plus grands pourvoyeurs du système d'y trouver également un intérêt particulier qui renouvellera leur solidarité au système.

⁹⁶ DAMON Julien, « Chapitre premier. Institutionnalisation et tournants », dans *Les politiques familiales*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2018, p. 7-49. Cité dans HOIBIAN Sandra, « L'individu « responsable », un soutien aux politiques sociales qui chancelle », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p. 31-32, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-21.htm>.

⁹⁷ Cette crise de la solidarité s'ajoute aux crises évoquées *supra* et à celles historiques de la Sécurité sociale. Pour en savoir plus, voir : PALIER Bruno, BONOLI Giuliano, « Entre Bismarck et Beveridge « Crises » de la Sécurité sociale et politique(s) », *Revue française de science politique*, numéro 4, 1995, p. 668- 699, URL : https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1995_num_45_4_403563.

B. La Sécurité sociale mise au défi : jeunesse et personnes âgées, des revendications aux deux extrêmes générationnels qui remettent en cause le pacte de solidarité sociale principe fondateur du système

1. La jeunesse : les « présents-absents » de la Sécurité sociale

Georges CLEMENCEAU disait « Quand on est jeune c'est pour la vie »⁹⁸. Au-delà du lyrisme intrinsèque à cet énoncé, cette phrase dit tout de même quelque chose de la jeunesse : imposer une limite d'âge qui soit trop rigide entre « jeunes » et « vieux » serait une gageure. Comme le souligne Julien DAMON : « Les frontières de la jeunesse et de la vieillesse sont certainement aussi floues et âprement débattues que les frontières entre pays africains ou entre sciences sociales. Une bonne solution, comme souvent, est de demander leur avis aux gens [sic]. On peut, bien entendu, s'enquérir de la catégorie à laquelle chacun d'entre nous estime appartenir. On trouve certainement alors une bonne dose de vieux qui se voient encore jeunes et très peu de jeunes qui se disent vieux »⁹⁹. Et de poursuivre : « L'âge de la France ne se distingue pas pour ce qui relève de la fin de la jeunesse (42 ans). En revanche, les Français considèrent que l'on devient vieux un peu plus tard, vers 66 ans »¹⁰⁰. On observe donc que le fait même de « la jeunesse » semble être aussi incertain que subjectif et soumis à caution au gré de l'imaginaire de chacun. Une fois que cela est dit, on observe cependant des difficultés spécifiques chez les jeunes en matière d'insertion professionnelle. C'est notamment ce que souligne Olivier GALLAND interrogé par Julien DAMON lorsqu'il dit : « Le fonctionnement de l'école et du marché du travail sont les deux causes structurelles majeures des difficultés spécifiques que rencontrent les jeunes Français pour accéder à l'emploi en gardant bien sûr à l'esprit qu'on raisonne ainsi à état donné de la conjoncture. [...] [Q]uelle que soit la conjoncture, le taux de chômage des jeunes Français reste plus élevé que celui d'autres jeunes européens et deux fois et demie à trois fois plus élevé que celui des adultes »¹⁰¹. Force est de constater par ailleurs que les politiques

⁹⁸ Cité par DAMON Julien, « Qui est vieux ? Qui est jeune ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.28, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-25.htm>.

⁹⁹ DAMON Julien, « Qui est vieux ? Qui est jeune ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.27, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-25.htm>

¹⁰⁰ DAMON Julien, « Qui est vieux ? Qui est jeune ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.27, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-25.htm>, d'après une Etude EUROBAROMETRE effectuée en 2012.

¹⁰¹ DAMON Julien, « Les jeunes en France, entretien avec Olivier Galland », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.54, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-53.htm>.

publiques ne répondent pas à ce double enjeu [école et emploi] comme le rappelle Charles de FROMENT en ces termes : « Notre système global d'accompagnement (depuis l'école jusqu'aux diverses missions locales) est aussi défaillant car il permet trop rarement aux jeunes de construire un véritable projet professionnel, réaliste, accessible et identifiable. Beaucoup a déjà été écrit sur la défaillance de l'orientation au lycée et la question est désormais prise plus au sérieux. Mais il ne s'agit pas ici que de choix de filières »¹⁰². Et en effet, les problématiques rencontrées par la jeunesse ne sauraient se limiter à une question d'école, d'emploi ou de filière.

Au-delà même de cela, des problèmes institutionnels dans la mise en place des politiques demeurent. Yaelle AMSELLEM-MAINGUY et Patricia LONCLE-MORICEAU attirent l'attention par ailleurs sur le fait que « Les politiques publiques adressées à la jeunesse sont aujourd'hui éclatées entre tous les niveaux de décision : de la commune à l'Europe, tous les échelons développent des politiques de jeunesse, de manière obligatoire ou optionnelle »¹⁰³. Par ailleurs les auteurs soulignent que ces politiques : « apparaissent dispersées, notamment entre financeurs »¹⁰⁴.

Du fait de l'éclatement des acteurs et des financements des politiques de jeunesse : « les politiques adressées à la jeunesse se révèlent peu lisibles : pour comprendre comment elles fonctionnent à une échelle donnée d'un territoire, il faut reconstituer a posteriori ce qui compose les actions s'adressant à la jeunesse et identifier un nombre extrêmement important d'acteurs, placés dans des institutions et des structures nombreuses et ne travaillant pas nécessairement les unes avec les autres. ». Tout cela réduit *de facto* leur robustesse et participent à leur « faiblesse de conception »¹⁰⁵. On peut alors d'ores et déjà souligner que par l'éparpillement des porteurs de projets et acteurs institutionnels en direction de la jeunesse, les politiques qui leur sont dédiées demeurent illisibles et peuvent laisser penser que la jeunesse est « sacrifiée » par les politiques publiques.

Dans le domaine de la Sécurité sociale la question semble aussi insoluble qu'elle l'est au niveau des politiques de l'Etat et des collectivités territoriales. En effet pour le

¹⁰² DE FROMENT Charles, « Retrouver le chemin de la jeunesse », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p. 137-147, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-137.htm>.

¹⁰³ AMSELLEM-MAINGUY Yaelle, LONCLE-MORICEAU Patricia, « Inégalités et entrées dans l'âge dans l'âge adulte : éclairage sur la situation des jeunes vivant en France », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.61, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-57.htm>.

¹⁰⁴ *Idem*, p.61.

¹⁰⁵ *Op.cit.* p.61.

comprendre Benjamin FERRAS rappelle que le système de Sécurité sociale : « a été construit alors que la société salariale se développait : le droit de la protection sociale a été construit d’abord par référence à l’activité « standard » d’un salarié, travaillant à temps plein et bénéficiant d’un contrat de travail à durée indéterminée. Ainsi, le système d’assurances sociales ne repose a priori sur aucune discrimination liée à l’âge (un individu peut commencer à travailler jeune et donc s’ouvrir des droits) »¹⁰⁶. Ce système reposant sur l’activité salariée offre aux jeunes une couverture sociale. « Mais cette couverture sociale ne leur est pas confiée en tant qu’individus autonomes mais en tant que membres d’une famille. Cette familiarisation ne concerne pas que la sphère de la protection sociale : notre système fiscal est, également, très largement familiarisé à l’instar du mode de calcul de l’impôt sur le revenu des personnes physiques »¹⁰⁷. Les jeunes pourraient de ce point de vue constituer une sorte de « présents-absents » des politiques publiques et *a fortiori* des politiques de Sécurité sociale, tant ils ne sont pas considérés pour ce qu’ils sont [des jeunes] mais comme des ayants droits au titre de leur appartenance à une famille¹⁰⁸.

De fait, comme le rappellent Hippolyte D’ALBIS, Pierre-Yves CUSSET et Julien NAVAUX : « D’une façon générale, les difficultés de notre jeunesse, dans certains cas bien réelles, ne sont peut-être pas attribuables au premier chef à un défaut de protection sociale même si l’on peut s’inquiéter de ce que la pauvreté touche aujourd’hui bien davantage les plus jeunes que les plus âgés. En tout état de cause il n’apparaîtrait pas absurde d’exiger davantage des aînés pour assurer, a minima, la soutenabilité financière de nos dépenses sociales »¹⁰⁹, car cela permettrait de financer le système pour les jeunes qui en sont moins bénéficiaires que leurs aînés. Les auteurs expliquent en cela que : « [...] [L]e poids des dépenses de protection sociale affectées aux plus âgés a beaucoup augmenté ces trente dernières années tandis que les plus jeunes recevaient une part décroissante (hors éducation)

¹⁰⁶ FERRAS Benjamin, « Quelle protection sociale pour les jeunes ? Une illustration des tensions entre universalisation des droits sociaux et logique socio-professionnelle et contributive de notre système de « Sécurités sociales », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p. 34, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-29.htm>

¹⁰⁷ *Idem*, p.34. Sur cette question des revenus familiarisés voir également : LIMA Léa, « L’Etat-providence et les jeunes, Tom CHEVALIER, l’Harmattan, 2012, 188.p », Comité d’histoire de la Sécurité sociale, *Revue d’histoire de la protection sociale* [En ligne], numéro 7, 2014 (1), p.185-188, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2014-1-page-185.htm>. Et : DUJOL Jean-Benoît, « Les politiques sociales à l’épreuve de la jeunesse », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.95-101, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-95.htm>.

¹⁰⁸ Constat à nuancer comme le souligne un des enquêtés.

¹⁰⁹ D’ALBIS Hippolyte, CUSSET Pierre-Yves, NAVAUX Julien, « Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.42, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-41.htm>.

ou stable (en incluant l'éducation) des dépenses. Ainsi, les dépenses de protection sociale dont bénéficient les plus de 60 ans passent de 11 % à 17,2 % du PIB entre 1979 et 2011 tandis que celles qui bénéficient aux moins de 25 ans passent de 4 % à 3,6 % sur la même période si l'on raisonne hors dépenses d'éducation et de 8,8 % à 8,6 % si l'on inclut les dépenses d'éducation »¹¹⁰. Dès lors, ce hiatus entre dépenses pour la jeunesse et pour les aînés pourrait poser d'autant plus question que les jeunes sont de plus en plus confrontés à une précarité importante¹¹¹. Ainsi, l'argument cynique qui consisterait à dire que : « Les bas revenus sont inhérents au statut d'étudiant, à celui de jeune en général, car ils débutent dans la vie [...] Faire des études, c'est accepter provisoirement des revenus faibles en prévision de revenus plus élevés. [...] On sait que le passage par l'enseignement supérieur permet par la suite une meilleure situation que pour les personnes qui n'ont pas fait d'études »¹¹² ne pourrait demeurer audible au regard de la situation étudiante et *a fortiori* à celle plus dure encore qui leur a été imposée par la crise de la covid-19¹¹³.

Enfin, la focale des politiques de Sécurité sociale sur les jeunes semble insuffisante, et ce même dans l'impensé des politiques sociales car : « la jeunesse n'existe pas et ne saurait se réduire » au seul prisme de la Sécurité sociale¹¹⁴. C'est ce que note Gilles HUTEAU : « Il n'est [...] guère opportun de parler de droit des politiques sociales de la jeunesse, ou encore moins, de tenter d'esquisser une branche « Jeunesse » de la protection sociale. Une

¹¹⁰ D'ALBIS Hippolyte, CUSSET Pierre-Yves, NAVAUX Julien, « Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.46, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-41.htm>

¹¹¹ SEZE Benjamin, « Précarité étudiante : vers l'autonomie sociale des jeunes ? », La Société d'Édition de Revues, *Études* [En ligne], 2021 (3), p.35-48, URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2021-3-page-35.htm>.

¹¹² Observatoire de la Vie Étudiante, 2010, et notamment Le sociologue Olivier GALLAND, directeur de recherche au CNRS et spécialiste de la jeunesse ainsi que de Feres BELGHITH, cité dans SEZE Benjamin, « Précarité étudiante : vers l'autonomie sociale des jeunes ? », La Société d'Édition de Revues, *Études* [En ligne], 2021 (3), p.38, URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2021-3-page-35.htm>.

¹¹³ « Le confinement semble avoir mis au jour cette « zone grise » de la pauvreté étudiante. « Après l'arrêt des cours en amphithéâtre et la fermeture des bibliothèques universitaires, nous avons été sollicités par des centaines de jeunes qui n'avaient pas d'ordinateurs ou d'abonnement internet », relate par exemple Nathalie Dompnier [présidente de l'Université Lyon-2] ». Cité dans SEZE Benjamin, « Précarité étudiante : vers l'autonomie sociale des jeunes ? », La Société d'Édition de Revues, *Études* [En ligne], 2021 (3), p.39, URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2021-3-page-35.htm>.

¹¹⁴ A nuancer cependant, comme le souligne un des enquêtés : « La Sécu c'est la solidarité. Ce que je cotise est pas pour moi, mais il faut le faire comprendre. La question c'est de savoir comment je rends plus visible, ce rapport coût-bénéfice. Si on n'explique pas ça le degré de protestation et d'inacceptabilité va augmenter. Si vous regardez les REPSS (Rapport de Politique de Sécurité sociale) il y a un graphique qui regarde les coûts et les bénéfiques sur un cycle de vie : c'est ça la réalité. Car la perception du rapport coût-bénéfice est toujours envisagée sous l'angle de l'ici et maintenant. [...] [D]e 0 à 25 ans, il [le jeune] ne contribue pas voire peu au système de Sécu et il en bénéficie beaucoup. Par exemple, l'accompagnement en termes de santé sur le 0 6 ans coûte énormément. [...] De 0 à 25 ans le bénéfice du système pour le bénéficiaire est donc maximum alors que le coût pour lui est minime : pour les politiques familiales par exemple ou de soins ».

approche plus judicieuse, en revanche, consiste à envisager au prisme du droit des politiques sociales, les différentes facettes de la place des jeunes dans le vaste champ constitué à la fois par la Sécurité sociale, l'aide et l'action sociales et les aides à l'emploi »¹¹⁵. Pourtant, même si l'approche globale demeure nécessaire, et la coordination entre acteurs indispensable, il n'en demeure pas moins que la Sécurité sociale et en particulier la Branche Famille doivent se positionner en faveur d'une politique spécifique volontariste en direction de la jeunesse et ce, notamment en ce qui regarde l'importance des jeunes au sein des grands débats qui agitent aujourd'hui notre société : la laïcité par exemple¹¹⁶.

La jeunesse française si elle n'est donc pas *stricto sensu* « sacrifiée » par la protection sociale et par la Sécurité sociale, ne saurait être laissée de côté par l'ensemble des dispositifs des institutions publiques et parapubliques. Par ailleurs, la jeunesse française ne saurait non plus mésestimer sa situation au regard de la jeunesse européenne dans son ensemble¹¹⁷. En cela, si des progrès doivent être faits en France en ce qui regarde les politiques de jeunesse, il ne faudrait pas « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Si les jeunes demandent une attention particulière, à l'autre extrémité du spectre générationnel, les personnes âgées ont-elles aussi des revendications qui se posent à l'Institution de manière prégnante et notamment en ce qui concerne la question de la réforme du système de retraites.

¹¹⁵ HUTEAU Gilles, « Les jeunes au prisme des politiques sociales : un effet « kaléidoscope », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.104, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-103.htm>.

¹¹⁶ Je renvoie à : LENOIR Daniel, « La Branche famille et les jeunes : vers une redéfinition de la doctrine », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.111-117, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-111.htm>. Daniel LENOIR explique ainsi l'importance d'un ciblage spécifique de la jeunesse en tant que jeunes sur les actions de laïcité. Il rappelle l'historique de la démarche laïcité de la Branche Famille et notamment celui de l'adoption en 2017 par la Caisse Nationale des Allocations Familiales de la Charte de la Laïcité de la Branche Famille.

¹¹⁷ Pour une vision européenne des politiques de jeunesse je renvoie à : CHEVALIER Tom, « L'état et l'accès à l'autonomie des jeunes en Europe », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.69-80, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-69.htm>.

VENDRAMIN Patricia, « Pour un monde du travail ouvert à la jeunesse Regards sur le marché du travail des jeunes en Europe », Presses de Sciences Po, *Agora débats/jeunesses* [En ligne], numéro 86, 2020 (3), p.61-76, URL : <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2020-3-page-61.htm>.

2. Les personnes âgées et la réforme des retraites : entre revendications et crise de confiance dans le modèle social français

Les jeunes ne sont pas les seuls à mettre au défi le système de Sécurité sociale. A l'autre extrémité du spectre générationnel et social, les personnes âgées s'opposent à l'idée de réformer les retraites. Pierre MAYEUR¹¹⁸ revient ainsi sur l'historique du système de retraites pour en expliquer la nécessité qui est posée aujourd'hui de le réformer : « Le système de retraite par répartition [système de retraites français] repose sur un lien qui unit les générations : chaque génération cotise pour assurer le paiement de la pension des retraités d'aujourd'hui, en espérant que la génération suivante fera la même chose. Dans un cadre collectif en répartition, il faut accepter de « donner » en aveugle pour « recevoir » ensuite. Pour autant, le lien entre les cotisations versées et le montant de retraite perçu des années après existe : c'est le principe contributif [...] Les nombreuses générations nées après-guerre arrivent à la retraite, ce qui bouleverse l'équilibre du système. Plusieurs réformes se sont succédées (1993, 2003, 2008, 2010, 2014) ayant pour conséquences d'accroître la part de la richesse nationale affectée à la retraite – soit par hausse des cotisations, soit par affectation d'impôts et de taxes – d'augmenter la durée de cotisation et l'âge d'ouverture des droits, de veiller à une indexation des pensions sur les prix et de modifier les bases de référence pour calculer la pension, soit par le nombre d'années à prendre en compte pour calculer le salaire annuel moyen, soit par la valeur du point »¹¹⁹. La réforme interrompue de 2020 devait « rétablir la confiance ». Selon les mots d'Edouard Philippe en septembre 2019 alors qu'il était Premier ministre : « [N]ous devons redonner confiance dans un système qui ne doit plus être soupçonné de privilégier certains aux dépens des autres. C'est parfois fantasmé, et parfois vrai, mais de toute évidence cela est délétère pour notre pacte social. »¹²⁰. Le souci d'avoir mis la confiance au centre de la réforme est que les arguments du gouvernement ont joué contre cette volonté affichée de rétablir la confiance dans le système. Ainsi Pierre MAYEUR évoque quatre raisons principales à cette

¹¹⁸ Pour en savoir plus sur l'article de Pierre MAYEUR, voir le numéro de *Regards*, duquel l'article est extrait. Voir note suivante.

¹¹⁹ MAYEUR Pierre, « « Reconstruire la confiance » dans le système des retraites : les leçons de la réforme interrompue », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.74, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-73.htm>.

¹²⁰ Discours d'Edouard Philippe au Conseil économique et social du 11 décembre 2019, cité dans MAYEUR Pierre, « « Reconstruire la confiance » dans le système des retraites : les leçons de la réforme interrompue », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.75, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-73.htm>.

défiance envers la réforme proposée par le gouvernement : « Un diagnostic inutilement noirci du système de retraite actuel¹²¹ ; Une transition très longue, suscitant des doutes sur le caractère réellement « positif » d'un régime à points ; Un déni initial sur la nécessité de prendre des mesures de financement ; Une étatisation du système, source imparfaite de confiance »¹²².

Plus spécifiquement, Pierre MAYEUR rappelle que si la réforme a été présentée comme plus juste et devant permettre par l'uniformisation des régimes la pérennité et le retour à l'équilibre du système de retraites, cette réforme n'avait paradoxalement pas prévu clairement ses modalités de financement, ou du moins pas dans un premier temps : « La communication du Gouvernement s'est retournée [...] contre lui. À la suite d'une interprétation hasardeuse des chiffres du Conseil d'orientation des retraites (Cor), le choix a été de considérer, dans le temps de la campagne présidentielle et même au-delà, qu'il n'y avait pas de problème de financement, au moins à court terme. L'exécutif a expliqué qu'il était possible de faire une réforme systémique justement parce que la question de l'équilibre financier ne se posait pas ou en tout cas ne se posait pas tout de suite. Dans un second temps, face aux nouvelles prévisions du Cor et à la dégradation visible du solde du régime général, déficitaire dès 2018 après avoir été excédentaire sur les seules années 2016-2017, le Gouvernement a souhaité que la réforme embarque un volet financier, avec l'âge pivot, devenu l'âge d'équilibre »¹²³. Ce flou a pu alimenter la défiance. Enfin, l'un des grands soucis de la réforme selon Pierre MAYEUR était l'étatisation. Il note en ce sens que : « l'étatisation est tout sauf une bonne idée pour restaurer la confiance. Le bon sens populaire « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier » devrait guider les décideurs publics »¹²⁴. Pourtant, et il le note également, la recherche de l'équilibre financier doit être le corollaire de la confiance car il permet d'assurer la pérennité du système : « La première condition pour restaurer la confiance est l'équilibre. L'opposition des actifs au recul de l'âge

¹²¹ La critique du système actuel par le gouvernement renvoie en fait à l'efficacité perçue par les citoyens de la mise en place des politiques publiques et ici en l'occurrence, des politiques sociales. Pour en savoir plus sur ce sujet voir : CALZADA Inès, DEL PINO Eloisa, « L'efficacité perçue et les attitudes des citoyens à l'égard de la réforme de l'Etat Providence », I.I.S.A, *Revue Internationale des Sciences Administratives* [En ligne], Volume 74, 2008 (4), p.585-606, URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2008-4-page-585.htm>.

¹²² MAYEUR Pierre, « « Reconstruire la confiance » dans le système des retraites : les leçons de la réforme interrompue », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.77, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-73.htm>.

¹²³ MAYEUR Pierre, « « Reconstruire la confiance » dans le système des retraites : les leçons de la réforme interrompue », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.80, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-73.htm>.

¹²⁴ *Idem*, p.82.

de la retraite, exprimée dans les différentes enquêtes d'opinion, est souvent mise en avant. Mais, dans le même temps, qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes de rappeler ce paradoxe : toute réforme des retraites qui aujourd'hui ne proposerait pas de recul de l'âge n'aurait aucune chance de restaurer la confiance des mêmes Français »¹²⁵. L'échec de cette réforme doit aussi se comprendre via les trois objectifs qu'elle s'était fixée pour rétablir la confiance : l'universalité, l'équité et la responsabilité. Or comme le rappelle Bastien URBAIN, la réforme des retraites proposée par le gouvernement, en définissant mal les termes du débat, et en parlant d'équité en lieu et place de ce qui était en réalité le concept d'égalité, a sapé les racines de sa réforme et alimenté le flou et *in fine* la défiance de la population¹²⁶.

Toujours est-il qu'entre demandes sociales des jeunes et opposition des personnes âgées envers des réformes de leurs retraites¹²⁷ et plus globalement du système par répartition, c'est

¹²⁵ *Op.cit*, p.82.

Un des enquêtés dit par ailleurs à ce sujet que : « Moi je suis persuadé, c'est ce que j'ai voulu dire dans mon paradoxe, les gens sont hostiles au recul de l'âge de la retraite parce qu'ils se disent : « Mais attendez, moi j'ai mon grand frère, j'ai ma grande sœur, j'ai mon cousin, j'ai mon voisin qui est parti à l'âge de 60 ans et qui maintenant cultive son jardin et est très heureux. Du temps du covid, voire avant le covid il pouvait voyager, bon maintenant il peut plus voyager mais bon ». Les gens ont envie de vivre cette vie qui apparaît extraordinaire, qui est une ouverture extraordinaire, parce qu'effectivement du moment de la retraite, au moment où commence à se poser les difficultés de l'âge, il va se passer 10-15 ans. C'est le premier âge de la retraite on va dire entre 60-65 ans et 70-75 ans. Y'a un premier âge de la retraite qui a l'air quand même vachement sympa. On peut faire ce qu'on veut, on s'occupe de ses petits-enfants, on voyage etc. Ça c'est vécu comme une libération par rapport au travail qui est aliénant, qui est embêtant, qui au fur et à mesure à perdu de sa saveur, etc. Donc je pense qu'il y a beaucoup de choses. Y'a un peu un fantasme sur cette période-là, mais c'est partagé, je pense que c'est partagé fondamentalement par beaucoup beaucoup de salariés. Donc du coup ils sont hostiles au recul de l'âge de la retraite. Mais dans le même temps, ils savent bien que de continuer à financer les retraites, surtout qu'ils voient quand même les cotisations, enfin ils ne comprennent peut-être pas grand-chose à la protection sociale, mais je pense quand même qu'ils voient les cotisations retraites qui partent, pour quelqu'un qui est au SMIC, c'est un mois, ça correspond à un mois de cotisation.

¹²⁶ URBAIN Bastien, « Equité ou Egalité : Quelle conception de la justice pour le système de retraite ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.61-71, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-61.htm>.

¹²⁷ Cette opposition peut également s'expliquer comme le souligne un des enquêtés : « La Sécu c'est la solidarité. Ce que je cotise est pas pour moi, mais il faut le faire comprendre. La question c'est de savoir comment je rends plus visible, ce rapport coût-bénéfice. Si on n'explique pas ça le degré de protestation et d'inacceptabilité va augmenter. Si vous regardez les REPSS (Rapport de Politique de Sécurité sociale) il y a un graphique qui regarde les coûts et les bénéfiques sur un cycle de vie : c'est ça la réalité. Car la perception du rapport coût-bénéfice est toujours envisagée sous l'angle de l'ici et maintenant. Le retraité voit ce qu'il touche, et ce qu'on lui retire au titre de la CSG (Contribution Sociale Généralisée), sauf que la réalité pour ce retraité, si on regarde sur son cycle de vie c'est que de 0 à 25 ans, il ne contribue pas voire peu au système de Sécu et il en bénéficie beaucoup. De 0 à 25 ans le bénéfice du système pour le bénéficiaire est donc maximum alors que le coût pour lui est minime : pour les politiques familiales par exemple ou de soins. Ensuite, sur la période 25 à 65 ans, on voit que le rapport s'inverse : les gens contribuent beaucoup et bénéficient assez peu. Pendant le troisième âge de 65 à 85 ans, on cotise pas mal et on bénéficie pas mal. Enfin, pour le 4e âge, de 85 ans à la mort : on va coûter énormément à la solidarité. On va alors peu contribuer et bénéficier beaucoup du système. Parce que c'est dans cette classe d'âge qu'il y a beaucoup d'ALD (Affections de Longue Durée), ou de comorbidités. Ce rapport coût-bénéfice est donc différent quand on le regarde ici et maintenant dans le

l'ensemble du contrat intergénérationnel entre jeunes et personnes âgées -qui est à la racine du contrat social induit par la Sécurité sociale- qui est remis en cause. L'ensemble des fondations du système de Sécurité sociale est alors menacé. La Sécurité sociale se trouve donc à un carrefour de choix, à un moment de crise. Pour « passer à travers la crise [...] [passer à travers la crise qui nous permet de la juger] étymologiquement discerner, *diakrinein* ; le discernement, *dia-krisis* »¹²⁸, il faut pouvoir s'y confronter et « continuer, passer à l'acte, à l'action »¹²⁹. Dans le contexte des crises de la Sécurité sociale évoquées tout au long de ce travail, il faudrait dès lors se confronter aux crises, pour pouvoir avoir l'opportunité de créer de nouvelles possibilités et solutions aux problématiques de l'Institution, lui permettant par là-même de se libérer desdites crises ¹³⁰. Ainsi, face aux enjeux auxquels est confrontée la Sécurité sociale, « passer à travers la crise » consisterait en fait à proposer un nouveau pacte social entre les générations. Ce pacte social serait alors construit autour d'un diptyque : Répondre aux enjeux de société de demain d'une part, et répondre au mieux aux demandes sociétales d'aujourd'hui d'autre part.

rapport à la Sécu ou quand on le regarde sur un cycle de vie. Car il y a des périodes où on cotise peu et on perçoit beaucoup et des périodes où on cotise beaucoup et on perçoit peu », entretien réalisé le 14 janvier 2022.

¹²⁸ KERBER Guillermo, « Une crise mondialisée. Oikos et Krisis : une perspective latino-américaine », Editions du Cerf, *Revue d'éthique et de théologie morale* [En ligne], numéro 276 (HS), 2013, p.258, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2013-HS-page-253.htm>. Sur la notion de crise, je renvoie également à CAUSSE Jean-Daniel, « Krisis : Jugement et promesse », Editions du Cerf, *Revue d'éthique et de théologie morale* [En ligne], numéro 276, 2013 (HS), p.295-302, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2013-HS-page-295.htm>.

¹²⁹ *Idem*, p.258.

¹³⁰ D'après KERBER Guillermo, « Une crise mondialisée. Oikos et Krisis : une perspective latino-américaine », Editions du Cerf, *Revue d'éthique et de théologie morale* [En ligne], numéro 276 (HS),2013, p.258, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2013-HS-page-253.htm>. Plus précisément KERBER cite la théorie de : WEIL Eric, *Logique de la philosophie*, Paris, Vrin, 1950, p. 294, cité par RICCEUR Paul, « La crise : un phénomène spécifiquement moderne ? », *Revue de théologie et de philosophie*, Numéro 120,1988, p. 15. 16, URL: http://www.fondsriceur.fr/uploads/medias/articles_pr/crise-4.pdf.

III : Pour la construction d'un nouveau pacte social : réconcilier les évolutions de la Sécurité sociale et les demandes sociétales : investissement social et proaction de l'Institution, vers une nouvelle citoyenneté sociale

Face aux remises en cause du pacte social, l'Institution est à la croisée des chemins. Il nous faut alors esquisser pour elle des propositions concrètes qui permettront de proposer un nouveau pacte social entre les générations et de répondre au mieux aux demandes sociétales. Ce pacte social doit alors être construit autour d'un diptyque : Répondre aux enjeux de société de demain d'une part (le défi environnemental, et le défi d'une pérennité du système de Sécurité sociale sans croissance), et répondre au mieux aux demandes sociétales d'aujourd'hui d'autre part. Ces propositions allant de l'appel à la construction d'un nouveau pacte social centré autour du principe d'« investissement social » permettant de bâtir une « solidarité de la confiance » à la meilleure communication du rapport coût bénéfice pour les assurés sur l'ensemble de leur cycle de vie, en passant par la montée en charge de la proaction de la Sécurité sociale via la prestation de services envers les populations couvertes. Ces changements devront permettre de renforcer l'acceptabilité dans le système afin de permettre la construction d'une nouvelle citoyenneté sociale pour les populations et les acteurs de la Sécurité sociale, fondée sur la confiance et sur la « pédagogie de la citoyenneté ».

A. Un nouveau pacte social : la Sécurité sociale à la croisée des chemins

1. La Sécurité sociale face aux enjeux d'avenir doit sortir d'un schéma de soutenabilité économique

La Sécurité sociale et l'Etat-social dont elle est l'émanation est aujourd'hui à la croisée des chemins. C'est ce que rappellent entre autres Elodie DERDAELE et Olivier RENAUDIE en disant que : « Bien qu'il soit sanctuarisé – la Constitution ne proclame-t-elle pas dans son article

ler que la France est une République « sociale »¹³¹ ? –, l'Etat social est aujourd'hui attaqué de toutes parts »¹³².

Parmi ces remises en question on peut citer une grande interrogation qui se pose aujourd'hui. Celle que pose Mathilde VIENNOT en ces termes : « Un système financé est-il forcément soutenable ? »¹³³. En effet, elle cherche à : « s'atteler à cette question, en ouvrant la définition de la soutenabilité du système de protection sociale français au-delà de sa soutenabilité financière, à laquelle elle est souvent réduite »¹³⁴. Elle rappelle que : « La protection sociale, et notamment la Sécurité sociale, est, dans sa forme actuelle, un pur produit de la société productionniste et de l'abondance industrielle »¹³⁵. En cela Mathilde VIENNOT souligne que la crise du covid-19 vient poser la question de la soutenabilité d'un système de Sécurité sociale dans un monde à faible croissance et qui est, *a fortiori*, exposé aux risques climatiques : « Au-delà de cette crise que l'on espère passagère, il existe une question plus générale : celle de la dépendance de l'équilibre des comptes sociaux à un régime de croissance économique sur lequel planent aujourd'hui de plus en plus de doutes. Le fait que nous nous heurtions désormais à la finitude des ressources de notre planète nous amène à relire cette histoire collective [de la Sécurité sociale] et à réinterroger la viabilité de ce modèle, alors que les conditions matérielles, écologiques et énergétiques qui prévalaient à sa création se révèlent aujourd'hui insoutenables »¹³⁶. Elle poursuit en disant que : « le financement de la protection sociale pourra-t-il être assuré dans un contexte de croissance économique faible ? Le sera-t-il dans le cas d'une contraction durable ou définitive, en termes absolus, de la production, si telle était la conséquence d'un non-recours ou d'un abandon, choisi ou subi, aux énergies fossiles ? Quels ajustements devraient être envisagés dans ces deux cas de figure ? Notre modèle de protection sociale serait-il résilient dans l'hypothèse d'un changement de modèle productif, ou de l'interruption d'une trajectoire de croissance jusqu'ici continue ? [...] [D]oit-on continuer à

¹³¹ Constitution du 4 octobre 1958, Article 1 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

¹³² DERDAELE Elodie, RENAUDIE Olivier, « L'Etat Social à la croisée des chemins. Une introduction », IRENEE/Université de Lorraine, *Civitas Europa*, [En ligne], numéro 33, 2014 (2), p.7, URL : <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2014-2-page-5.htm>.

¹³³ VIENNOT Mathilde, « Notre modèle de protection sociale est-il soutenable ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.85, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-85.htm>.

¹³⁴ VIENNOT Mathilde, « Notre modèle de protection sociale est-il soutenable ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.85, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-85.htm>.

¹³⁵ *Idem*, p.86.

¹³⁶ *Op.cit*, p.87.

financer la protection sociale principalement par les revenus du travail ? Peut-on faire davantage peser le financement de la protection sociale sur des recettes qui ont également des effets comportementaux (sur la santé, sur l'environnement, etc.) ? »¹³⁷.

Toutes ces questions impliquent pour Mathilde VIENNOT la remise en cause dans le système même de Sécurité sociale d'un imaginaire productiviste bien ancré : « L'obstacle à une protection sociale soutenable est en nous, dans nos lois, dans nos processus de décision, dans nos institutions. Comment donc la désencastrer de son modèle productiviste pour mieux tenir compte de l'ensemble de ses soutenabilités ? En prenant tout d'abord acte des cadres idéologiques et des hypothèses normatives implicites qui ont accompagné sa création et son évolution. En multipliant ensuite les approches, les disciplines, les débats, les modèles pour évaluer ses soutenabilités actuelles et dessiner son évolution future »¹³⁸. Pour Mathilde VIENNOT, il s'agirait donc d'établir une sorte de révolution copernicienne de la pensée de la Sécurité sociale et de l'interrogation de ses impensés idéologiques. Il s'agirait ainsi de sortir d'un modèle de soutenabilité qui soit purement financier. D'autant plus que dans cette logique de soutenabilité uniquement financière et dépendant directement de la croissance, « les réformes engagées pour réduire la dépendance de notre système à la croissance, notamment le système de retraite, sont de moins en moins acceptées socialement et démocratiquement »¹³⁹. Ainsi, Mathilde VIENNOT arbitre clairement pour un retour du fait social face à la soutenabilité économique : « L'État providence, protecteur et organisateur de la Sécurité et de la protection sociale, doit aujourd'hui revoir les besoins sociaux, les priorités collectives, les institutions protectrices et leurs mécanismes de financement »¹⁴⁰. C'est cette interrogation fondamentale qui permettra au système de se dégager d'un paradigme où la pérennité du système n'était envisagée que sous un prisme économique. Dès lors, l'avenir et la pérennité du système de Sécurité sociale ne reposeraient plus sur un équilibre comptable par la croissance mais bien plus sur un équilibre social, par la capacité des comptes sociaux à se positionner à l'intérieur de nouvelles modalités de protection basées sur l'anticipation de risques à venir : celui de la crise

¹³⁷ VIENNOT Mathilde, « Notre modèle de protection sociale est-il soutenable ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.87-88, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-85.htm>.

¹³⁸ VIENNOT Mathilde, « Notre modèle de protection sociale est-il soutenable ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.93, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-85.htm>.

¹³⁹ *Idem*, p.87.

¹⁴⁰ *Op.cit*, p.93.

climatique par exemple. Le fait social et la soutenabilité sociale serait alors LA nouvelle boussole de la Solidarité et des comptes sociaux¹⁴¹.

2. Pour une soutenabilité sociale et une solidarité de la confiance

Là où l'unicité de pensée induite par le paradigme de soutenabilité financière construisait la défiance des populations¹⁴², la soutenabilité sociale comme boussole de la Sécurité sociale permettrait de restaurer une véritable confiance et une acceptabilité sociale des populations dans leur système de Sécurité sociale. Cette confiance permettrait de construire un nouveau contrat intergénérationnel, étant donné que le contrat actuel semble être mis à mal par les demandes des deux extrêmes générationnels¹⁴³. Ainsi, Anne-Marie GUILLEMARD appelle de ses vœux, pour renforcer la cohésion intergénérationnelle, à : « [...] lier étroitement les dépenses publiques d'éducation et de retraite sur le court et le long terme. Les dépenses de retraite doivent être conditionnées à la réussite des jeunes générations, afin que le pacte social soit honoré. [...] »¹⁴⁴. Elle poursuit en déclarant que : « Cette nouvelle solidarité intergénérationnelle, gage de la construction d'une société plus cohésive et compétitive et d'une protection sociale modernisée, doit inclure également la mise en œuvre d'une solidarité collective envers les personnes très âgées, laquelle ne peut plus reposer pour l'essentiel sur la famille ou l'individu, comme cela est encore trop le cas aujourd'hui »¹⁴⁵. La confiance et ce nouveau pacte intergénérationnel ne serait pas sans poser de légitimes questions sur les conditions de possibilité de ce retour à cette confiance et de la manière dont les organisations pourraient y prendre part¹⁴⁶. En tout état de

¹⁴¹ Pour en savoir plus sur l'article de Mathilde VIENNOT je renvoie également à FRANCE STRATEGIE, « Quels enjeux pour une protection sociale soutenable ? », *Les Cahiers des soutenabilités*, numéro 1, novembre 2021, 20.p.

¹⁴² Par exemple l'incompréhension des décisions prises en matière de Sécurité sociale par les populations concernées : réformes des APL de 2020 pour la Branche Famille, réforme des retraites de 2020 interrompue, etc. Il s'agit là moins d'une incompréhension voulue par les populations mais bien plus finalement de ce que décrit un des enquêtés en ces mots : « Bref on a en fait une complexité organisationnelle qui est contreproductive pour la compréhension. Ce n'est pas mineur de dire ça. Parce que quand on comprend pas il y a deux attitudes. La première attitude c'est la confiance aveugle, ou à l'inverse, la deuxième attitude c'est de dire : « je comprends pas donc j'ai pas confiance ». Il y a un vrai enjeu à rétablir une communication simple et adaptée. Je ne suis pas sûr que la Sécu sache communiquer envers les jeunes. Par exemple ma fille qui est en apprentissage de coiffure et n'est donc plus une ayant droit. Quand la caisse primaire [d'Assurance Maladie] lui écrit, je comprends pourquoi les personnes ne comprennent pas », entretien réalisé le 14 janvier 2022.

¹⁴³ Voir II.B.

¹⁴⁴ GUILLEMARD Anne-Marie, « Sécurité sociale et transformation des rapports entre les générations », Caisse Nationale d'allocations familiales, *Informations sociales* [En ligne], numéro 189, 2015 (3), p.123, URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-3-page-116.htm>.

¹⁴⁵ *Idem*, p.124.

¹⁴⁶ Je renvoie sur cette question de la confiance à : GERACI Marco, « Confiance dans le système de retraite au regard des techniques et des réformes en France et à l'étranger », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.47-60, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-47.htm>.

cause, ce changement de conception et d'imaginaire en termes de boussole sociale amènerait à remettre au centre des interactions sociales et du système de Sécurité sociale la notion « d'investissement social ». Dans cette optique, la solidarité n'est plus vue comme un coût, mais bien plus comme un investissement pour une meilleure intégration de tous dans la cité. Bruno PALIER définit cet investissement social comme suit : « La stratégie d'investissement social repose sur des politiques centrées sur la petite enfance, la formation tout au long de la vie, l'aide aux jeunes, le retour vers l'emploi de qualité, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, la prévention en matière de santé, notamment au travail, la prise en charge collective et de qualité des personnes dépendantes »¹⁴⁷. De manière similaire et dans une optique d'investissement social Pierre RAMON-BALDIE ne dit pas autre chose puisqu'il énonce que : « Considérer l'investissement social c'est comptabiliser différemment. Actuellement les dépenses de Sécurité sociale sont sur compte 64 : compte de charge, pas sur les comptes d'investissement. Et ça c'est le sujet numéro un sur la comptabilité en entreprise par exemple. Si on assigne à la Sécu le fait d'investir pour l'avenir, on sort du pur sujet des risques sociaux qui sont de près ou de loin liés au travail. On est alors dans une approche plus large de prévention, de préservation du capital humain, cela génère un périmètre qui est beaucoup plus large, et une façon de faire différente »¹⁴⁸.

En effet, cet investissement social reviendrait à sortir d'une logique induite par le précédent pacte social intergénérationnel -le Système actuel de Sécurité sociale- qui consiste en une couverture du risque après la survenue de celui-ci. Ainsi, avec le système d'investissement social, selon Bruno PALIER : « Il s'agit de préparer pour avoir moins à réparer, de prévenir, de soutenir, d'équiper les individus, et non pas de laisser jouer le marché, puis d'indemniser (plus ou moins bien) les perdants »¹⁴⁹. Cette stratégie qui reviendrait en une incarnation opérationnelle du concept « d'aller-vers » permettrait de faire de la société une société plus inclusive. En effet Bruno PALIER souligne que : « Ces politiques visent le développement de

En ce qui regarde la question de la place des organisations dans la construction d'un système et d'un nouveau pacte de confiance je renvoie aux très riches contributions de : GIUSEPPINA BRUNA Maria, DELUZET Marc, « (Re)tissage de la confiance et nouveau pacte social : défis et conditions de déploiement des politiques du capital humain », EMS Editions, *Questions de management* [En ligne], numéro 8, 2014 (4), p.57-72, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2014-4-page-57.htm>.

¹⁴⁷ PALIER Bruno, « Les jeunes, les femmes et les enfants d'abord ! », *Alternatives économiques*, L'économie politique [En ligne], numéro 83, 2019 (3), p.10, URL : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-3-page-8.htm>.

¹⁴⁸ Entretien avec un enquêté réalisé le 14 janvier 2022.

¹⁴⁹ PALIER Bruno, « Les jeunes, les femmes et les enfants d'abord ! », *Alternatives économiques*, L'économie politique [En ligne], numéro 83, 2019 (3), p.10, URL : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-3-page-8.htm>.

services permettant de répondre aux nouveaux besoins sociaux et de mieux prendre en charge les groupes de personnes souvent négligés par les systèmes traditionnels de protection sociale (les jeunes, les femmes, les précaires) »¹⁵⁰. En ce sens, Pierre RAMON-BALDIE donne l'exemple suivant : « Par exemple, pour une famille qui a des problèmes de garde d'enfants et si vous voulez soutenir l'activité et les revenus, la Sécu va prendre en charge une partie des coûts de garde après que les parents se sont débrouillés pour faire garder. C'est quand ils ont trouvé un mode de garde que la Sécu va intervenir pour amortir la charge. C'est totalement différent si vous dites que la fonction de la Sécu c'est d'aider à ce que la venue d'enfant ne se traduise pas par un arrêt de travail. A ce moment-là, vous allez vouloir faire un rapprochement entre l'offre et la demande : le service de Sécurité sociale n'est plus considéré ici comme une prise en charge financière des coûts, mais ici la Sécurité sociale s'implique dans le rapprochement de l'offre et de la demande. Par exemple le site mon enfant.fr permet en un clic d'identifier les assistantes maternelles et de prendre contact avec elles. C'est un service qui a un coût : investir dans les sites web, travailler avec les partenaires. Pourtant ce service va aller bien au-delà d'un coût. On sort de la prestation monétaire pour aller beaucoup plus vers des prestations de service pour permettre un accès effectif à de nouveaux droits »¹⁵¹. Ce nouveau pacte de solidarité et de confiance au service de la remise du social au centre de la cité, doit s'accompagner pour l'Institution Sécurité sociale de plus de proaction et de pédagogie par une communication adaptée aux citoyens. Cela permettra de renforcer l'acceptabilité sociale du système par les populations et de construire ainsi avec eux une nouvelle citoyenneté sociale.

¹⁵⁰ *Idem*, p.10.

¹⁵¹ Entretien réalisé avec un enquêté, le 14 janvier 2022.

B. Vers la Sécurité sociale de la proaction et de la pédagogie : la construction d'une nouvelle citoyenneté sociale

1. Une Sécurité sociale de la proaction : du passage du versement de prestations à la construction d'une institution de prestations de services, en passant par le développement de la nécessaire communication de ce qu'est la Sécurité sociale pour le citoyen

Lorsque j'ai réalisé un entretien avec un des enquêtés¹⁵², il en est ressorti qu' il était nécessaire pour la Sécurité sociale de passer d'une Institution de versements de prestations à une Institution de prestations de services, proactive qui aille vers les citoyens, et qui développe une meilleure communication auprès des populations sur la manière dont fonctionne la Sécurité sociale et en particulier sur le rapport « coût-bénéfice ». Je vous en mets ici un extrait :

« **Arthur LIN** : Si je comprends bien, il faut à la fois renforcer la communication coût-bénéfice auprès des populations afin qu'elles comprennent bien et acceptent mieux le système et en même temps renforcer les prestations de service envers les populations pour répondre au mieux à leurs attentes ? Chaque action n'étant ni unique, ni exclusive l'une par rapport à l'autre ?

Enquêté : Oui c'est cela, ces deux leviers doivent être pris ensemble.

Arthur LIN : D'accord, il y a donc un enjeu très important de communication sur ces deux points pour renforcer l'acceptabilité des populations dans le système et en même temps les rendre pleinement citoyens ?

Enquêté : Oui, je pense que votre analyse est juste. Ce dont vous parlez c'est le sujet de la citoyenneté sociale ou comment l'usager des services publics est un citoyen. [...] Un citoyen ça a des droits et des devoirs. La Sécurité sociale n'est pas « un droit à ». C'est aussi un devoir, le devoir « du bon usage ».

Il en ressort donc qu'il s'agit pour construire une nouvelle citoyenneté sociale que le citoyen soit conscient des enjeux de la Sécurité sociale, de la manière dont fonctionnent ses cotisations, mais également que l'Institution Sécurité sociale réponde aux nouvelles demandes des populations et aille vers elles. Ce que dit un enquêté¹⁵³ c'est que : « Dans les COG on parle

¹⁵²Entretien avec un enquêté réalisé le 14 janvier 2022.

¹⁵³ Entretien réalisé avec un enquêté le 14 janvier 2022.

beaucoup de « l'aller-vers ». L'aller vers finalement c'est un néologisme pour dire l'accès aux droits : on va chercher les gens qui ont des droits mais qui ne l'exercent pas, ça c'est historique. C'est très à la mode dans les services publics mais ce n'est pas mauvais. Car ce n'est pas pareil que le fait de proposer des services à tout le monde. [Dans l'aller-vers], je vais chercher les gens dans des contextes particuliers pour qu'ils puissent accéder à des droits, la démarche est un peu différente [...] Par exemple vous regardez le versement de l'indemnité inflation pour tous les travailleurs indépendants de ce pays : pour verser 100 euros, il nous faut un RIB. Actuellement donc, les URSSAF [Unions de Recouvrement de cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales], contactent par tous moyens les travailleurs indépendants pour récupérer les coordonnées bancaires pour qu'ils puissent bénéficier de la prime. Certains sont payés par chèque, etc. Ça impose qu'on aille vers. Ces démarches pas tout à fait les mêmes et c'est les deux leviers à mettre en place pour renforcer l'acceptabilité : aller vers et renforcer les démarches du système en fonction des attentes de la société et améliorer la confiance par l'explication du rapport coût-bénéfice »¹⁵⁴.

Car permettre à un citoyen de comprendre le système c'est finalement lui donner la possibilité d'agir. Mais comme le souligne ce même enquêté : « [D]ans la réalité c'est plus compliqué parce que les gens se comportent comme des consommateurs : on consomme la caf comme Amazon, ainsi l'explication, la pédagogie envers les gens est une ligne de front permanente »¹⁵⁵. Point sur lequel sont d'accord deux autres enquêtés¹⁵⁶.

¹⁵⁴ *Idem*. Un autre enquêté ne dit par ailleurs pas autre chose lorsqu'il dit lors de l'entretien du 25 janvier 2022 : « Le sujet c'est que la protection sociale est compliquée et qu'elle ne fonctionne pas de façon optimale. Donc la pédagogie c'est de dire, sans entrer dans les détails des prestations qui seraient incompréhensibles, de dire à tout le monde ce que sont les grands équilibres du système, même si ça n'intéresse pas et de dire à chacun d'entre nous, ce que sont nos dépenses et ce que sont nos recettes en la matière. Vous vous avez passé 3-4 jours à l'hôpital, qui que vous soyez dans l'année vous avez remboursé une grande partie de vos cotisations [...] [Mais] C'est très compliqué comme tout est compliqué. Je pense oui que ça pourrait peut-être s'envisager. Il y a de plus en plus d'interconnexions des systèmes d'informations de la protection sociale. On doit pouvoir individualiser quelles sont les recettes et les dépenses pour les individus. Je dis on doit pouvoir, j'ai bien conscience que c'est un chantier compliqué mais ça aurait vraiment un impact sur ce que pensent les gens du système ».

¹⁵⁵ Entretien réalisé avec un enquêté le 14 janvier 2022.

¹⁵⁶ Je renvoie ici à deux entretiens réalisés avec deux enquêtés. L'un d'entre eux dit : « Et [lui] il dit oui il faut de la pédagogie de la protection sociale, c'est sa grande thèse. Il faut qu'on investisse la pédagogie de la protection sociale. Accessoirement c'est aussi une des missions de l'École, institutionnelle de l'EN3S qui est de dire : « Il faut qu'on ait, on s'arroge » mais c'est pas que nous qui nous l'avons arrogé. La DSS [Direction de la Sécurité sociale] nous a confié cette mission de pédagogie de la protection sociale parce que nous estimons et là pour le coup je pense à juste titre que le citoyen ne peut pas se désintéresser de cette politique publique dans le sens où un c'est une des rares politiques publiques qui l'accompagne, comme je l'ai dit, de sa naissance jusqu'à son décès, premier point. Et deuxièmement, quand on dépense plus que le budget de l'Etat en protection sociale, c'est un enjeu : économique, social, politique. Et, ce qui est paradoxal, c'est que 34% du PIB et une méconnaissance totale, moi je vous donne simplement une illustration.

Et c'est parce que c'est justement difficile en réalité que c'est la raison pour laquelle, il convient selon Henri WEBER : « [...] de promouvoir un nouveau compromis historique entre les classes sociales en vue de relever les redoutables défis qui nous assaillent en ce début du XXI^e siècle. [...] Il faut offrir une perspective, proposer une utopie réaliste : celle de la République sociale, laïque et écologique, cheville ouvrière d'une fédération européenne des États-nations. Il faut réformer notre démocratie, impliquer individuellement et collectivement les citoyens à la conduite des réformes »¹⁵⁷. Ce nouveau pacte, et cette manière de faire nation doit nous mener à nous interroger sur la nécessaire survivance au-delà de ses mutations, de notre outil redistributif qu'est la Sécurité sociale. Il faut dès lors poser les conditions d'un débat pleinement citoyen permettant d'éviter l'appropriation décisionnelle par les experts des destinées de la protection sociale¹⁵⁸. C'est par ce débat que peut *in fine* s'amorcer le retour du fait holistique et ainsi permettre au citoyen de sortir de sa servitude volontaire et passive pour

Je donne des cours de protection sociale en Master 2 face à des étudiants d'IEP mais ça on s'en fout, et qui sont plutôt bons. Le degré de connaissance de la protection sociale est quasiment équivalent à 0. Ils ne connaissent rien, ils ne connaissent rien. Ils n'ont jamais eu de cours de protection sociale. Ils sont en Master 2, bac+5. Je trouve ça assez... ça m'interroge beaucoup que des étudiants par ailleurs plutôt bons encore une fois ne connaissent rien ».

Un autre enquêté lui souligne que : « C'est une position classique de l'EN3S, une position à laquelle j'adhère intégralement qui est de dire que nous sommes des nantis de la protection sociale. Nous le sommes en regardant nos aînés et notre passé en France, et nous le sommes en regardant les autres pays dans le monde. Même si bien sûr les danois et finlandais peuvent s'estimer mieux lotis. Nous sommes des nantis et nous pensons être en réalité défavorisés ou en tout cas pas servi à hauteur de ce à quoi on voudrait pouvoir prétendre. Et pour aller dans le sens de [cet autre enquêté] et de bien d'autres, je pense qu'on n'a pas conscience, même par méconnaissance. On n'a pas connaissance de l'ensemble de l'ensemble des biens et services, et des prestations monétaires et des réductions d'impôts dont on bénéficie par rapport à notre situation. D'où les idées simples auxquelles j'adhère complètement comme il y a un relevé individuel de retraite, qui nous est envoyé à partir d'un certain âge, je trouverais formidable que tous les ans nous recevions un bulletin, contenant la compilation de nos cotisations et l'ensemble des prestations dont on a pu bénéficier nous-même et nos ayants droits. Bien sûr les jeunes diraient : « Waouh je cotise comme un malade et je ne reçois pas beaucoup mais nombre de personnes âgées ou dans la vie active s'apercevraient assez rapidement que les services qu'on leur rapporte sont de qualité. Et pour le dire avec une chose qui vous concerne tous ceux qui ont fait X test covid, ou qui ont passés x jours ou semaines à l'hôpital verraient combien ça coûte Mais il est tout à fait exact qu'il y a une tendance de consumérisme à l'égard de la protection sociale, en particulier en santé c'est tout à fait exact.[...] Nous sommes des consommateurs à l'égard de l'ensemble des biens et services qui nous sont proposés et nous nous comportons tous comme des clients, nous estimons tous que nous devons être servis rapidement, efficacement, avec une offre qui nous soit adaptée et personnalisée. Et ce à la poste, à la Sécurité sociale, comme à la BNP ou chez Starbucks. C'est un sujet de protection sociale. Mais la protection sociale comme c'est une industrie massive, qui a du mal à personnaliser ou adapter immédiatement ses réponses, on ne peut pas vous offrir un café dans la salle d'attente quand vous attendez pour le RSA. Elle a du mal à le gérer ».

¹⁵⁷ WEBER Henri, « La France reste-t-elle la patrie de la lutte des classes ? », Commentaire SA, *Commentaire* [En ligne], numéro 170, 2020(2), p.276, URL : <https://www.cairn.info/revue-commentaire-2020-2-page-271.htm>.

¹⁵⁸ Sur ce point, je renvoie à :

BOURSIER Philippe, MILS Catherine, « Démanteler la protection sociale : pour qui et pourquoi ? » in Fondation Copernic, *Manuel indocile de sciences sociales*, La Découverte, « Hors Collection Sciences Humaines », 2019, p.230-241, URL : <https://www.cairn.info/manuel-indocile-de-sciences-sociales---page-230.htm>

devenir pleinement acteur de sa citoyenneté sociale¹⁵⁹. Et ce faisant, le citoyen renforcerait son acceptabilité dans le système de Sécurité sociale.

2. Une nouvelle citoyenneté sociale : la fin du citoyen passif au service du renforcement de l'acceptabilité du système

D'après Etienne de LA BOETIE dans son *Contre Un*¹⁶⁰ : « Il n'est pas croyable comme le peuple, dès lors qu'il est assujetti, tombe si soudain en un tel et si profond oubli de la franchise, qu'il n'est pas possible qu'il se réveille pour la ravoir, servant si franchement et tant volontiers qu'on dirait, à le voir, qu'il a non pas perdu sa liberté, mais gagné sa servitude. Il est vrai qu'au commencement on sert contraint et vaincu par la force ; mais ceux qui viennent après servent sans regret et font volontiers ce que leurs devanciers avaient fait par contrainte. C'est cela, que les hommes naissant sous le joug, et puis nourris et élevés dans le servage, sans regarder plus avant, se contentent de vivre comme ils sont nés, et ne pensent point avoir autre bien ni autre droit que ce qu'ils ont trouvé, ils prennent pour leur naturel l'état de leur naissance ». Ainsi, pour les individus, comprendre le système de Sécurité sociale c'est avant tout se libérer du servage dans lequel ils sont et devenir ainsi acteurs du système et pleinement possesseurs de leur citoyenneté sociale. Le citoyen acteur, fait ainsi un pas vers l'Institution et sa compréhension.

L'Institution irait de son côté, vers le citoyen, en ce qu'elle ferait une place importante aux talents de la jeunesse et aux valeurs citoyennes. Jean-Louis HAURRIE rappelle qu' : « Aujourd'hui donc, la Sécurité sociale, comme d'autres, est confrontée au « déclin de l'Institution »¹⁶¹ et, comme toutes les autres institutions, y compris la démocratie elle-même, elle est sommée de retrouver ses valeurs fondatrices et notamment de réinventer une pédagogie de la citoyenneté sociale pour retrouver la confiance de ses bénéficiaires »¹⁶². Pour retrouver

¹⁵⁹ Un des enjeux connexes à cette question de la réappropriation de la citoyenneté sociale c'est finalement la réappropriation du fait salarial par les travailleurs. Bernard FRIOT défend ainsi qu' « Au cœur d'une reprise de l'offensive salariale, on trouve assurément la maîtrise concrète des objets, lieux et modalités de travail par les intéressés [...] la condition de cette maîtrise [étant] : la poursuite de l'affirmation d'un cadre (inter)national de reconnaissance sociale des travailleurs, ce salariat sans lequel les actions locales, d'appropriation sociale de l'activité de travail sont vouées à l'échec et grâce auquel elles prennent toute leur charge révolutionnaire », FRIOT Bernard, *Puissances du salariat*, Editions Points, 2e éd, Paris, 2021, p.509 .

¹⁶⁰ DE LA BOETIE Etienne, *Le discours de la servitude volontaire*, [En ligne], Texte établi par Paul BONNEFON, repris par la « Collection des chefs-d'œuvre méconnus », Bossard, Paris, 1922, URL : https://fr.m.wikisource.org/wiki/Discours_de_la_servitude_volontaire/%C3%89dition_1922/Texte_entier.

¹⁶¹ DUBET François, *Le Déclin de l'institution*, Seuil, Paris, 2002, 421 p.

¹⁶² HAURRIE Jean-Louis, « Une pédagogie de la citoyenneté (Pour les élites de la Sécurité sociale) », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.136, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-135.htm>

cette confiance permettant le renouvellement du pacte social Jean Louis HAURIE en appelle à la construction d'une « pédagogie de la citoyenneté portée par la Sécurité sociale »¹⁶³. Dans la réalisation de cette « pédagogie de la citoyenneté », il esquisse certaines pistes. Ainsi il enjoint les dirigeants de la Sécurité sociale à « Faire confiance aux populations ; à participer au débat public ; à réapprendre à faire-vivre les institutions démocratiques de la Sécurité sociale¹⁶⁴ ; Réapprendre le développement¹⁶⁵ ; Développer une pratique exemplaire¹⁶⁶ ; et s'ouvrir aux apprenants »¹⁶⁷. Ce qui semble ici le plus important dans la visée de cette construction de cette « pédagogie de la citoyenneté » c'est avant tout le premier principe énoncé par l'auteur : « La première des conditions de la confiance des citoyens ou des usagers dans les institutions ou dans leurs représentants est probablement que la technostructure fasse confiance à la population. Or, les élites fondent leur action publique sur des jugements, souvent négatifs, quant à la faible fiabilité des citoyens en tant qu'acteurs sociaux¹⁶⁸. Il est fort probable que ce

¹⁶³ *Idem*, p.136.

¹⁶⁴ Je renvoie ici à I.B.1.

¹⁶⁵ « Même si toute action sociale vise à compenser ou à suppléer la difficulté d'un individu, d'une famille ou d'un groupe à satisfaire ses besoins, et nécessite donc une intervention tierce – en l'occurrence, l'organisation d'une solidarité active- il convient que cette organisation traduise une « solidarité » réellement ressentie par les intéressés et de les impliquer dans l'effort social entrepris à leur profit » d'après HAURIE Jean-Louis, « Une pédagogie de la citoyenneté (Pour les élites de la Sécurité sociale) », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.139, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-135.htm> .

¹⁶⁶ « Si les dirigeants de la Sécurité sociale attendent que leur action recueille l'adhésion et la confiance, ils se doivent d'être exemplaires dans leurs pratiques tant externes qu'internes » d'après HAURIE Jean-Louis, « Une pédagogie de la citoyenneté (Pour les élites de la Sécurité sociale) », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.139, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-135.htm>.

¹⁶⁷ HAURIE Jean-Louis, « Une pédagogie de la citoyenneté (Pour les élites de la Sécurité sociale) », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.139, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-135.htm>.

¹⁶⁸ Un des enquêtés souligne que faire participer concrètement la population à la construction des politiques de protection sociale au sens large est très difficile.

Un autre enquêté souligne la nécessité de développer une pédagogie de la protection sociale auprès de populations qui la connaissent assez mal. Il dit notamment : « Cette idée [de donner à voir chaque année sur une feuille à chaque assuré social ses cotisations et son coût pour la collectivité] qui revient régulièrement, n'est pas totalement réaliste à mon sens. En effet, il y a une forme de concentration, sur le système de maladie, vieillesse. Ce n'est donc pas totalement évident par définition de mettre en avant l'ensemble des dépenses de l'ensemble du système. Ce n'est pas évident de faire comprendre aux gens qu'il y a des gens qui pendant une partie de leur vie vont plus contribuer que recevoir.

Par exemple, le simple fait du tiers payant, qui a plein d'aspects positifs, rend un peu invisible la participation des soins de santé. Par exemple, l'action de la Sécurité sociale serait peut-être plus visible si on payait le médecin et qu'on était rapidement remboursé sur sa carte bleue, cela serait lisible. Pour la pharmacie ou à l'hôpital, vous ne voyez rien. Peut-être y'aurait-il quelque chose à faire en ce qui concerne le fait de dire aux gens : « L'Assurance Maladie a payée tant pour vous, il vous reste tant à payer pour le reste ».

Même en EHPAD, peu de gens savent que l'Assurance Maladie prend en charge la part soin, et que la part dépendance est également prise en charge. L'assuré social reçoit une carte VITALE à 16 ans, mais on ne lui dit rien sur le système, finalement on lui explique très très peu de choses. C'est pour cela qu'on essaie par exemple de mettre en place des temps d'explications du système lors du Service National Universel (SNU). C'est un moment où on travaille sur la citoyenneté. On pourrait essayer de faire en sorte également que ce sujet soit très présent, via les entreprises. On pourrait expliquer chaque année aux salariés, non pas ce qu'ils

jugement soit largement fondé sur des stéréotypes induits par la certitude de leur aptitude gestionnaire et l'autorité prescriptive qui découle de leur position de pouvoir. La pédagogie de la citoyenneté doit donc concerner en tout premier lieu les élites et leur permettre de retrouver le contact et donc la confiance des citoyens pour lesquels ils œuvrent »¹⁶⁹. Ainsi, le fait que le citoyen et l'Institution fassent un pas l'un vers l'autre, - le citoyen par la réappropriation de sa citoyenneté sociale, et l'Institution par la mise en place de la « pédagogie de la citoyenneté » axée sur la plus grande place donnée à la confiance envers les populations-, pourrait bien constituer la solution à « l'équation impossible » des aspirations sociétales légitimes de la part des citoyens d'une part avec les nécessaires réformes et évolutions organisationnelles de la Sécurité sociale d'autre part. Le rapport entre les deux composantes serait dès lors un rapport égalitaire. On sortirait ainsi d'un rapport disproportionné¹⁷⁰, décrit notamment par Antoine PENNAFORTE via l'exemple de la relation entre un apprenti et son entreprise d'accueil. Antoine PENNAFORTE souligne en effet la relation en mutation des apprentis au sein de leur entreprise¹⁷¹. Après avoir rappelé ce qu'est l'alternance¹⁷², l'auteur énonce que : « A côté de ce

reçoivent eux, mais plutôt à quoi vont servir les cotisations sociales et les prélèvements sur leurs salaires, où ça va, et à quoi ça sert. Plus en amont avec l'Education Nationale, on pourrait imaginer dans le cadre de l'éducation civique une présentation de la Sécurité sociale pour inculquer un certain nombre de concepts autour des sujets de solidarité, des droits et des devoirs. Un grand nombre d'actions pourraient être menées là-dessus ».

¹⁶⁹ HAURRIE Jean-Louis, « Une pédagogie de la citoyenneté (Pour les élites de la Sécurité sociale) », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.137, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-135.htm>.

¹⁷⁰ En ce qui regarde le système de Sécurité sociale, le rapport actuel entre citoyen et Institution peut être considéré comme disproportionné car c'est l'Institution seule qui possède l'information de la manière dont le système fonctionne. La méconnaissance du système par le citoyen, ne lui permet pas d'apprécier les enjeux centraux qu'impliquent son appartenance à la Sécurité sociale, et par là-même l'empêchent de développer une citoyenneté sociale éclairée.

¹⁷¹ PENNAFORTE Antoine, « Engagement organisationnel et contrat psychologique : une relation en mutation chez les apprentis de l'enseignement supérieur dans le monde des services », EMS Editions, *Questions de management* [En ligne], numéro 1, 2012 (2), p. 95-105, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2012-2-page-95.htm>.

¹⁷² « Les formations en alternance questionnent la notion d'engagement organisationnel en raison d'un continuum processuel et relationnel instauré entre l'individu et l'organisation dans une formation-emploi longue. En parallèle, la croyance en une promesse d'emploi cristallise un contrat relationnel entre l'apprenti et l'organisation, le premier mettant tout en œuvre pour obtenir un poste correspondant à ses attentes dans l'organisation. Instituée et relancée dans un objectif d'intégration sociale, les formations en alternance s'inscrivent dans le cadre managérial de la gestion des compétences. En gestion, elles se définissent comme un système, un principe et un processus. (PENNAFORTE Antoine, « Le développement de l'implication organisationnelle par la formation en alternance, un impact durable sur le turnover dans le monde des services », @GRH [En ligne], vol. 1, Paris, 2011, p. 39-72, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=GRH_111_0039). Système complexe de formation mettant en jeu plusieurs acteurs, l'alternance oblige à un soutien organisationnel puissant, perceptible dans le tutorat », dans PENNAFORTE Antoine, « Engagement organisationnel et contrat psychologique : une relation en mutation chez les apprentis de l'enseignement supérieur dans le monde des services », EMS Editions, *Questions de management* [En ligne], numéro 1, 2012 (2), p. 98, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2012-2-page-95.htm..>

contrat formel [contrat écrit entre l'alternant et l'employeur], un contrat psychologique, qui dépasse les insuffisances inhérentes à tout contrat écrit (Argyris, 1960)¹⁷³, se cristallise au cours de la formation-emploi. Des attentes mutuelles gouvernent les relations entre l'individu et l'organisation, sans que les parties en demeurent totalement conscientes (Levinson et al, 1962¹⁷⁴ ; Schein, 1965¹⁷⁵) et sans que ces attentes soient figées (Taylor et Tekleab, 2004)¹⁷⁶. Denise Rousseau définit en 2001¹⁷⁷ le contrat psychologique comme la croyance que des obligations réciproques basées sur des promesses implicites ou explicites régissent la relation d'échange entre l'individu et son organisation. Le point nodal demeure que le contrat ne naît pas de la promesse elle-même mais de la croyance de l'autre partie envers cette promesse pour la création d'un lien assis sur un ensemble d'obligations réciproques¹⁷⁸. En clair, l'implication de l'apprenti sera d'autant plus forte qu'il pense être pérennisé dans son emploi et/ou organisation à l'issue de son contrat d'apprentissage. Pourtant Antoine PENNAFORTE rappelle que : « L'enquête menée auprès d'apprentis de tous secteurs évoluant sur des fonctions support montre en très forte majorité l'absence de transformation du contrat d'apprentissage en contrat à durée indéterminée ou déterminée au sein de l'entreprise d'accueil »¹⁷⁹. Il y aurait donc une asymétrie du rapport au sein même de l'organisation.

En transposant l'exemple d'Antoine PENNAFORTE à notre « équation impossible » entre évolutions organisationnelles de la Sécurité sociale et aspirations sociétales, une solution en adéquation avec les intérêts des deux acteurs pourrait être trouvée par le face à face entre citoyenneté sociale d'une part et pédagogie de la citoyenneté d'autre part. Ainsi, citoyens et Institution coconstruiraient ensemble le nouveau pacte de solidarité intergénérationnel et la

¹⁷³ ARGYRIS, Chris. *Understanding organizational behavior*, Homewood, Dorsey, 1960, 179 p.

¹⁷⁴ LEVINSON Harry, PRICE Charlton.R., MUNDEN Kenneth.J., MANDL Harold.J, SOLLEY C.M. , *Men, Management and mental health*, Boston, MA, Harvard University press, 1962, 219 p.

¹⁷⁵ SCHEIN, Edgard.H , *Organization psychology*, Englewoods Cliffs, NJ : Prentice Hall, 1965, 288 p.

¹⁷⁶ TAYLOR S., TEKLEAB Amanuel.G., *Taking stock of psychological contract research: assessing progress, addressing troublesome issues and setting research priorities*, in Coyle-Shapiro, J.A.M., (Eds.), "The employment relationship: examining psychological and contextual perspectives", Oxford, UK: Oxford University press, 2004, p.253-283.

¹⁷⁷ ROUSSEAU Denise, M, « Schema, promise and mutuality : the building blocks of the psychological Contract», *Journal of occupational and organizational psychology*, vol.74, 2001, p.511-541, URL:<https://bpspsychub.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1348/096317901167505>.

¹⁷⁸ PENNAFORTE Antoine, « Engagement organisationnel et contrat psychologique : une relation en mutation chez les apprentis de l'enseignement supérieur dans le monde des services », EMS Editions, *Questions de management* [En ligne], numéro 1, 2012 (2), p. 98, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2012-2-page-95.htm>.

¹⁷⁹ *Idem*, p.100.

société solidaire de demain autour d'un nouveau triptyque mêlant investissement social, soutenabilité sociale et pédagogie de la protection sociale.

Conclusion

Celui qui écrit retranscrit, celui qui réfléchit transcende. Au commencement de mon mémoire, comme attiré par l'envie irrésistible de reprendre dans mes mains des concepts communs, je n'imaginai pas que mon travail me mènerait aussi loin.

J'ai d'abord interrogé la possibilité de mettre en adéquation les nécessités de réforme du système de Sécurité sociale pour faire face aux enjeux de demain, avec les demandes sociétales en matière de protection et de couverture sociale. Et plus particulièrement j'ai demandé si les évolutions systémiques de la Sécurité Sociale, tout en s'inscrivant historiquement dans les évolutions organisationnelles de la société, ne confrontaient-elles pas paradoxalement l'Institution à des défis importants : faire face à des nécessités de réformes au sein de ses Branches ne répondant pas forcément aux exigences sociales et sociétales du moment, mais bien plus à l'impératif de pérennité du modèle de solidarité français et aux enjeux systémiques de protection sociale de demain.

Pour répondre à cette interrogation, j'ai construit mon raisonnement en trois temps. Il s'est agi tout d'abord de rappeler les évolutions en miroir de l'organisation bureaucratique sociétale avec celle de la Sécurité sociale. Cette partie a été l'occasion d'interroger et de donner à voir la rupture paradigmatique intervenue historiquement et successivement entre la prise en compte du groupe social, et de l'individu, comme étalon central des systèmes d'organisation. Ce mouvement sociétal, qui, au sein de la Sécurité sociale, s'est manifesté par l'avènement d'une « démocratie de la technique » en lieu et place de la « démocratie sociale » historique, et par l'émergence d'une rationalisation importante des processus de gestion et notamment des ressources humaines au service d'un nouveau mode de fonctionnement des organismes : la gouvernance.

Par la suite, nous avons rappelé que la Sécurité sociale fait face à une situation économique dégradée et que cela impliquait un certain nombre de réformes. Nous avons creusé cette situation conjoncturelle afin de mettre en avant la survenue d'une problématique centrale : la mutation de la solidarité et l'émergence de nouvelles demandes sociétales. En effet l'Institution fait face à des demandes sociétales nombreuses aux deux extrémités du spectre générationnel : les jeunes demandant que leurs besoins soient pris en compte de manière plus importante par la Sécurité sociale, les personnes âgées étant en opposition en ce qui regarde la

question de la réforme des retraites. Le pacte de solidarité intergénérationnel semblait ainsi être remis en cause.

Dans un dernier temps, nous avons esquissés pour l'Institution des propositions concrètes lui permettant de répondre aux enjeux de société de demain d'une part, et de répondre au mieux aux demandes sociétales d'aujourd'hui d'autre part. Ces propositions allaient de l'appel à la construction d'un nouveau pacte social centré autour du principe d'« investissement social » permettant de bâtir une « solidarité de la confiance », à la meilleure communication du rapport coût bénéfice pour les assurés sur leur cycle de vie, en passant par la montée en charge de la proaction de la Sécurité sociale via la prestation de services envers les populations couvertes. Mais parmi ces propositions la plus importante étant celle consistant pour l'Institution à modifier son approche de la population par le développement de la « pédagogie de la citoyenneté », en miroir de la réappropriation par le citoyen de sa citoyenneté sociale.

Nous avons conclu en soulignant que le fait que le citoyen et l'Institution fassent un pas l'un vers l'autre, - le citoyen par la réappropriation de sa citoyenneté sociale, et l'Institution par la mise en place de la « pédagogie de la citoyenneté » axée sur la plus grande place donnée à la confiance envers les populations-, pourrait bien constituer la solution à « l'équation impossible » des aspirations sociétales légitimes de la part des citoyens d'une part avec les nécessaires réformes et évolutions organisationnelles de la Sécurité sociale d'autre part. Dans cette optique citoyens et Institution coconstruiraient ensemble le nouveau pacte de solidarité intergénérationnel et la société solidaire de demain autour d'un nouveau triptyque mêlant investissement social, soutenabilité sociale et pédagogie de la protection sociale.

Cependant, ce travail ne saurait être exhaustif. En effet, ce mémoire ne fait qu'esquisser les enjeux de communication, d'information et de proaction des prestations et des services proposés par la Sécurité sociale afin de favoriser le renforcement de l'acceptabilité du système et de construire une nouvelle citoyenneté sociale. Ce sujet pourrait pleinement se poursuivre dans le cadre d'une thèse en se concentrant sur l'exemple particulier des prestations de la Branche Famille.

Bibliographie

Ouvrages:

- ARGYRIS, Chris. *Understanding organizational behavior*, Homewood, Dorsey, 1960, 179 p.
- BAGLA Lusin, *Sociologie des organisations*, La Découverte, « Repères », Paris, 2003, 128 p.
- BARBIER Jean-Claude, ZEMMOUR Michaël, THERET Bruno, *Le système français de protection sociale*, 3e éd., La Découverte, « Repères », Paris, 2021, 128 p.
- BIRNBAUM Pierre, *Où va l'État?*, Éditions du Seuil, Paris, 2018, 135 p.
- BRECHON Pierre, GONTHIER Frédéric, ASTOR Sandrine, (Dir) *La France des valeurs, quarante ans d'évolution*, Presses Universitaires de Grenoble, « Libre cours politique », Grenoble, 2019, 382.p.
- DAMON Julien, FERRAS Benjamin, *La Sécurité sociale, Que sais-je ?*, 2e éd., Paris, 2021, 128 p.
- DAMON Julien, *Les politiques familiales*, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », Paris, 2018, 208 p.
- DE LA BOETIE Etienne, *Le discours de la servitude volontaire*, [En ligne], Texte établi par Paul BONNEFON, repris par la « Collection des chefs-d'œuvre méconnus », Bossard, Paris, 1922,
URL :https://fr.m.wikisource.org/wiki/Discours_de_la_servitude_volontaire/%C3%89dition_1922/Texte_entier.
- DUBET François, *Le Déclin de l'institution*, Seuil, Paris, 2002, 421 p.
- DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, 2e éd, Paris, 2013, 420 p.
- ELLUL Jacques, *Le Système technicien*, Cherche-Midi, 3e éd., Paris, 2012, 344 p.
- FRIOT Bernard, *Puissances du salariat*, Editions Points, 2e éd, Paris, 2021, 543 p.
- GOFFMAN Erwing, *Asiles, Etude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Les Editions de Minuit, Paris, 1968, 452 p.
- GOFFMAN Erwing, *Les Rites d'interaction*, Les Editions de Minuit, Paris, 1979, 236 p.

GOODHART David, *La tête, la main et le cœur*, La lutte pour la dignité et le statut social au XXIe siècle les Arènes, Paris, septembre 2020, 480 p.

GRAEBER David, *Bureaucratie*, Livres de poche, « Babel », Paris, 2017, 304 p.

HEIDEGGER Martin, *Être et Temps*, NRF Gallimard, « Bibliothèque de la Philosophie », Paris, 1992, 587 p.

HEIDEGGER Martin, « La question de la technique », Essais et conférences, Gallimard, Paris, 1980, 349 p.

KANIGEL Robert, *The One Best Way: F.W. Taylor and the Enigma of Efficiency*, Viking-Penguin, New York, 1997, 688 p.

LEVINSON Harry, PRICE Charlton.R., MUNDEN Kenneth.J., MANDL Harold.J, SOLLEY C.M. , *Men, Management and mental health*, Boston, MA, Harvard University press, 1962, 219 p.

PECH Thierry, *Insoumission- Portrait de la France qui vient*, Seuil, Paris, 2017, 240 p.

SCHEIN, Edgard.H , *Organization psychology*, Englewoods Cliffs, NJ : Prentice Hall, 1965, 288 p.

SUPIOT Alain, *La gouvernance par les nombres*, Fayard, Paris, 2015, 512 p.

TAYLOR S., TEKLEAB Amanuel.G., *Taking stock of psychological contract research: assessing progress, addressing troublesome issues and setting research priorities*, in Coyle-Shapiro, J.A.M., (Eds.), “The employment relationship: examining psychological and contextual perspectives”, Oxford, UK: Oxford University press, 2004.

WALTER Philippe, *Croyances populaires au Moyen-Age*, Editions Gisserot, Paris, 2017, 128.p.

WEIL Eric, *Logique de la philosophie*, Paris, Vrin, 1950, 442 p.

Rapports :

COUR DES COMPTES, *Une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise*, juin 2021, 208 p.

COUR DES COMPTES, *Finances et comptes publics LA SECURITE SOCIALE, Rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale*, Paris, Octobre 2021, 422 p.

FRANCE STRATEGIE, « Quels enjeux pour une protection sociale soutenable ? », *Les Cahiers des soutenabilités*, numéro 1, novembre 2021, 20.p.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*, Résumé Analytique, Genève, 2021, 8.p.

SENAT, Monsieur Christian KLINGER, *AVIS PRÉSENTÉ au nom de la commission des finances (1) sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, adopté par l'Assemblée nationale, pour 2022*, Paris, 2021, 69 p.

Chapitres d'ouvrages :

BOURSIER Philippe, MILS Catherine, « Démanteler la protection sociale : pour qui et pourquoi ? » in Fondation Copernic, *Manuel indocile de sciences sociales*, La Découverte, « Hors Collection Sciences Humaines », 2019, p.230-241, URL : <https://www.cairn.info/manuel-indocile-de-sciences-sociales---page-230.htm>.

TOURAINÉ Alain et MOTTEZ Bernard, « Classe ouvrière et société globale » dans FRIEDMANN Georges , NAVILLE Pierre , *Traité de sociologie du travail*, Armand Colin, Paris, 1964.

Articles de Périodiques Electroniques :

AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, LONCLE-MORICEAU Patricia, « Inégalités et entrées dans l'âge dans l'âge adulte : éclairage sur la situation des jeunes vivant en France », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.57-68, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-57.htm>.

AUTISSIER David, « Editorial. La résilience organisationnelle au cœur des sciences de gestion : vers une gestion du changement événementielle », EMS Editions, *Questions de management* [En ligne], numéro 35, 2021 (5), p.41, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2021-5-page-41.htm>.

BASTIEN Anne, BERARD Axel, DEFELIX Christian, LE BOULAIRE Martine, PICQ Thierry, « La transformation des organisations : des innovations managériales multiples, la GRH au rendez-vous ? », EMS Editions, *Questions de management* [En ligne], numéro 25, 2019 (3), p.47-60, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2019-3-page-47.htm>.

BAUDU Aurélien, BIN Fabrice, GAULLIER-CAMUS Florent, HOUSER Mathieu, SINNASSAMY Christophe, TERRASSE Yves, DEGRON LAVOISIER Robin, Repères sur la gestion et les finances publiques en juin 2021, Lavoisier, *Gestion et Finances Publiques* [En ligne], numéro 4, 2021 (4), p.149-161, URL : <https://www.cairn.info/revue-gestion-et-finances-publiques-2021-4-page-149.htm>.

BONNAND Gaby, « Les évolutions de l'emploi et leurs conséquences sur la protection sociale », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 55, 2019 (1), p. 75-86, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2019-1-page-75.htm>.

BOWLES Martin L., « Recognizing Deep Structures in Organizations », *Organization Studies*, vol.11, n°3, 1990, p.395-412.

CALZADA Inès, DEL PINO Eloisa, « L'efficacité perçue et les attitudes des citoyens à l'égard de la réforme de l'Etat Providence », I.I.S.A, *Revue Internationale des Sciences Administratives* [En ligne], Volume 74, 2008 (4), p.585-606, URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2008-4-page-585.htm>.

CAUSSE Jean-Daniel, « Krisis : Jugement et promesse », Editions du Cerf, *Revue d'éthique et de théologie morale* [En ligne], numéro 276, 2013 (HS), p.295-302, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2013-HS-page-295.htm>.

CHEVALIER Jacques, « Devenir de l'Etat : vers la fin de l'exceptionnalité française ? », Gallimard, *Le Débat* [En ligne], numéro 206, 2019 (4), p.115-128, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2019-4-page-115.htm>.

CHEVALIER Tom, « L'état et l'accès à l'autonomie des jeunes en Europe », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.69-80, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-69.htm>.

DAMON Julien, « Qui est vieux ? Qui est jeune ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.25-28, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-25.htm>.

DAMON Julien, « Les jeunesses en France, entretien avec Olivier Galland », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.53-56, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-53.htm>.

D'ALBIS Hippolyte, CUSSET Pierre-Yves, NAVAUX Julien, « Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.41-52, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-41.htm>.

DE FROMENT Charles, « Retrouver le chemin de la jeunesse », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p. 137-147, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-137.htm>.

DERDAELE Elodie, RENAUDIE Olivier, « L'Etat Social à la croisée des chemins. Une introduction », IRENEE/Université de Lorraine, *Civitas Europa*, [En ligne], numéro 33, 2014 (2), p.5-9, URL : <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2014-2-page-5.htm>.

DUJOL Jean-Benoît, « Les politiques sociales à l'épreuve de la jeunesse », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.95-101, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-95.htm>.

DUMONT Louis, « LA GENÈSE CHRÉTIENNE DE L'INDIVIDUALISME MODERNE Une vue modifiée de nos origines », *Le Débat*, [En ligne], numéro 15 (8), 1981, p. 124-146, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-1981-8-page-124.htm>.

ELBAUM Mireille, « Protection sociale et solidarité en France. Évolutions et questions d'avenir », *Revue de l'OFCE*, 2007/3 (n° 102), p. 559-622, URL : <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2007-3-page-559.htm>.

FERRAS Benjamin, « Quelle protection sociale pour les jeunes ? Une illustration des tensions entre universalisation des droits sociaux et logique socio-professionnelle et contributive de notre système de « Sécurités sociales », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.29-40, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-29.htm>.

FERRAS Benjamin, « Le financement de la Sécurité sociale et de la protection sociale : entre autonomie et indépendance, une gouvernance particulière, des innovations constantes », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.59-75, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-59.htm>.

FERRAS Benjamin, « Financement de la protection sociale et confiance : quelles perspectives suites à la crise de la covid-19 ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.95-109, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-95.htm>.

FRIMOUSSE Soufyane, PERETTI Jean-Marie, « Repenser la culture d'entreprise après la crise covid-19 », EMS Editions, *Questions de management* [En ligne], numéro 31, 2021 (1), p.151-206, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2021-1-page-151.htm>.

GERACI Marco, « Confiance dans le système de retraite au regard des techniques et des réformes en France et à l'étranger », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.47-60, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-47.htm>.

GIUSEPPINA BRUNA Maria, DELUZET Marc, « (Re)tissage de la confiance et nouveau pacte social : défis et conditions de déploiement des politiques du capital humain », EMS Editions, *Questions de management* [En ligne], numéro 8, 2014 (4), p.57-72, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2014-4-page-57.htm>.

GUILLEMARD Anne-Marie, « Sécurité sociale et transformation des rapports entre les générations », Caisse Nationale d'allocations familiales, *Informations sociales* [En ligne], numéro 189, 2015 (3), p.116-224, URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-3-page-116.htm>.

HAURRIE Jean-Louis, « Une pédagogie de la citoyenneté (Pour les élites de la Sécurité sociale) », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.135-141, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-135.htm>.

HOIBIAN Sandra, « L'individu « responsable », un soutien aux politiques sociales qui chancelle », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.21-33, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-21.htm>.

HUTEAU Gilles, « Les jeunes au prisme des politiques sociales : un effet « kaléidoscope », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.103-110, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-103.htm>.

KERBER Guillermo, « Une crise mondialisée. Oikos et Krisis : une perspective latino-américaine », Editions du Cerf, *Revue d'éthique et de théologie morale* [En ligne], numéro 276 (HS), p.253-261, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2013-HS-page-253.htm>.

LABORDE Jean-Pierre, « Permanence et mutations de la solidarité », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p. 27-35, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-27.htm>.

LAROQUE Pierre, « Le plan français de Sécurité sociale », *Revue française du travail*, n° 1, Paris, 1946.

LENOIR Daniel, « La Branche famille et les jeunes : vers une redéfinition de la doctrine », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 48, 2015 (2), p.111-117, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-2-page-111.htm>.

LIBAULT Dominique, « Une gouvernance adaptée aux nouveaux enjeux ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.77-84, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-77.htm>.

LIMA Léa, « L'Etat-providence et les jeunes, Tom CHEVALIER, l'Harmattan, 2012, 188.p », Comité d'histoire de la Sécurité sociale, *Revue d'histoire de la protection sociale* [En ligne], numéro 7, 2014 (1), p.185-188, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2014-1-page-185.htm>.

MAYEUR Pierre, « « Reconstruire la confiance » dans le système des retraites : les leçons de la réforme interrompue », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.73-83, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-73.htm>.

NEZOSI Gilles, « Quelle gouvernance au sein de la Sécurité sociale ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 52, 2017 (2), p.37-47, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-2-page-37.htm>.

PALIER Bruno, BONOLI Giuliano, « Entre Bismarck et Beveridge « Crises » de la Sécurité sociale et politique(s) », *Revue française de science politique*, numéro 4, 1995, p. 668- 699, URL : https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1995_num_45_4_403563.

PALIER Bruno, « Les jeunes, les femmes et les enfants d'abord ! », *Alternatives économiques*, L'économie politique [En ligne], numéro 83, 2019 (3), p.8-17, URL : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-3-page-8.htm>.

PENNAFORTE Antoine, « Le développement de l'implication organisationnelle par la formation en alternance, un impact durable sur le turnover dans le monde des services », @GRH

[En ligne], vol. 1, Paris, 2011, p. 39-72, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=GRH_111_0039.

PENNAFORTE Antoine, « Engagement organisationnel et contrat psychologique : une relation en mutation chez les apprentis de l'enseignement supérieur dans le monde des services », EMS Editions, *Questions de management* [En ligne], numéro 1, 2012 (2), p. 95-105, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2012-2-page-95.htm>.

RICŒUR Paul, « La crise : un phénomène spécifiquement moderne ? », *Revue de théologie et de philosophie*, Numéro 120, 1988, p. 15. 16, URL: http://www.fondsriceur.fr/uploads/medias/articles_pr/crise-4.pdf.

RIDEL Chloé, « Pour une démocratie de la technique », Gallimard, *Le Débat* [En ligne], numéro 209, 2020 (2), p.133-142, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2020-2-page-133.htm>.

ROUSSEAU Denise, M, « Schema, promise and mutuality : the building blocks of the psychological Contract », *Journal of occupational and organizational psychology*, vol.74, 2001, p.511-541, URL:<https://bpspsychub.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1348/096317901167505>.

SEZE Benjamin, « Précarité étudiante : vers l'autonomie sociale des jeunes ? », La Société d'Édition de Revues, *Études* [En ligne], 2021 (3), p.35-48 , URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2021-3-page-35.htm>.

URBAIN Bastien, « Équité ou Égalité : Quelle conception de la justice pour le système de retraite ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.61-71, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-61.htm>.

VENDRAMIN Patricia, « Pour un monde du travail ouvert à la jeunesse Regards sur le marché du travail des jeunes en Europe », Presses de Sciences Po, *Agora débats/jeunesses* [En ligne], numéro 86, 2020 (3), p.61-76, URL : <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2020-3-page-61.htm>.

VIENNOT Mathilde, « Notre modèle de protection sociale est-il soutenable ? », EN3S, *Regards* [En ligne], numéro 58, 2020 (2), p.85-94, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-85.htm>.

WEBER Henri, « La France reste-t-elle la patrie de la lutte des classes ? », *Commentaire SA, Commentaire* [En ligne], numéro 170, 2020(2), p.271-276, URL : <https://www.cairn.info/revue-commentaire-2020-2-page-271.htm>.

Archives Numériques :

CHADELAT Jean-François, « Les ordonnances Jeanneney », INA, *Les Fresques Interactives* [En ligne], URL : <https://fresques.ina.fr/securite-sociale/fiche-media/Secuso00009/les-ordonnances-jeanneney.html>, à partir de l'entretien de Jean-Marcel Jeanneney à l'ORTF lors du journal télévisé de 20h du 01 août 1967.

Sites internet :

Centre National de Recherche Textuelle et Lexicale : <https://www.cnrtl.fr/>.

Autres sources :

Constitution du 4 octobre 1958.

Discours d'Edouard Philippe au Conseil économique et social du 11 décembre 2019.